

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

SEANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2010

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, Mme Suzanne RICHERT, M. Francisco TABOADA, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Claudio VITALI, M. Pierre-Alain VOLERY

Excusés :

Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Alain ERETZIAN, M. John LINGG, M. Frédéric PROGIN, M. Christo SABEV

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions -
Séance du 28 septembre 2010 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY**
**Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 11 octobre 2010 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
 - a) Bâtiment administratif de la Mairie – Crédit d'étude (Fr. 1'485'000.--) **p. 1078 Arrêté**
 - b) Réfection du Vieux-chemin-d'Onex – Crédit de construction (Fr. 436'000.--) **p. 1079 Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission de la culture - Séance du 6 septembre 2010 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**
 - a) Point de situation du projet de bibliothèque multimédias de Lancy-Sud **p. 1083 Information**

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire -
Séance du 6 octobre 2010 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
- a) Présentation du projet d'aménagement de l'Esplanade de Lancy-Sud **p.1084 Information**
 - b) Projet d'aménagement de l'Esplanade de Lancy-Sud – Concours d'architecture – Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) **p. 1085 Arrêté**
 - c) Divers
- 9) **Commission de la culture - Séance du 6 septembre 2010 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**
- a) Projet de giratoire de l'avenue des Grandes-Communes – Audition de M. Le Baron, architecte-paysagiste **p. 1094 Information**
- 10) **Commission des travaux et constructions -
Séance du 7 octobre 2010 - Rapporteur : Mme Martine CASUTT
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –
Séance du 11 octobre 2010 - Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
- a) Réaménagement de l'avenue des Grandes-Communes – Double giratoire Grandes-Communes/Morgines – Bretelle du Pont-Butin – Crédit d'investissement (Fr. 5'140'000.--) **p. 1095 Arrêté**
 - b) Maison de quartier Marbriers/St-Georges – Crédit de construction (Fr. 850'000.--) **p. 1102 Arrêté**
 - c) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions -
Séances du 7 septembre et du 7 octobre 2010 -
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et Mme Martine CASUTT**
- a) Ecole des Palettes – Présentation d'une proposition alternative **p. 1103 Vote**
- 12) **Nomination des présidences et vice-présidences des locaux de vote pour 2011** **p. 1109 Vote**
- 13) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication - Séance du 30 août 2010 -
Rapporteuse : Mme Louise REY**
- a) Acquisition et mise en place des nouveaux abribus pour la ligne du TCOB **Information**
 - b) Divers
- 14) **Motion du groupe UDC pour le tri des déchets** **p. 1110 Vote**
- 15) **Commission des affaires sociales - Séance du 1^{er} septembre 2010 - Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- a) Audition des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du Petit-Lancy et Grand-Lancy **p.1112 Information**
 - b) Divers
- 16) **Commission de l'environnement et développement durable –
Séance du 2 septembre 2010 -
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT**
- a) Agenda 21 scolaire : Démarche de l'école En Sauvy **p. 1113 Information**
 - b) Premier bilan de l'offre Unireso **p. 1114 Information**
 - c) Divers
- 17) **Commission de la culture - Séance du 6 septembre 2010 -
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**
- a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e
 - b) Présentation de l'exposition à la villa Bernasconi et du rallye scolaire organisé par le service culturel **p. 1115 Information**
 - c) Divers
- 18) **Commission de la sécurité - Séance du 13 septembre 2010 -
Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Visite de la Maison de la sécurité en présence des chefs de corps **p. 1116 Information**

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

b) Audition des responsables des organisations occupant le bâtiment

c) Divers

p. 1117 Information

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

- 19) **Commission des sports - Séance du 14 septembre 2010 -
Rapporteur : M. John LINGG**
a) Tournée des activités « Tuttisports » **p. 1118 Information**
b) Divers
- 20) **Commission de l'administration, affaires économiques et
communication
Séance du 4 octobre 2010 -
Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
a) Lancy TV – Point de la situation **p. 1119 Information**
b) Le Lancéen – Numéro spécial élections du Conseil municipal **p. 1120 Information**
c) Divers
- 21) **Commission d'exploitation du stade de Lancy-Florimont
Séance du 5 octobre 2010 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
a) Point de situation **p. 1121 Information**
- 22) Propositions individuelles et questions **p. 1122**
- 23) Questions du public **Annexe**

M. ALONSO : bonsoir à toutes et à tous. Sont excusés ce soir : Mme CORMINBOEUF, M. ERETZIAN, M. LINGG, M. PROGIN et M. SABEV. Nous remercions le Conseil administratif de sa présence.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. PERRENOUD : au point 12, j'ai une motion concernant le tri des déchets, laquelle découle du point 14a) Acquisition et mise en place des nouveaux abribus pour la ligne du TCOB.

J'aimerais que cette motion passe après le point 14 parce que si je passe avant, je risque de dévoiler des choses qui ont été vues en commission et me faire attaquer par certaines personnes en divulguant des choses qui ne sont pas encore officielles.

M. ANNEN : juste pour vous annoncer que vu l'absence ce soir de M. LINGG, son rapport qui figure au point 19 sera lu par Mme ESTOPPEY.

M. ALONSO : nous passons au vote de la proposition de M. PERRENOUD, soit pour que la motion UDC en point 12 passe après le point 14.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2010

M. GOLAY : à la page 1055, il y a une intervention de M. PERRENOUD qui dit - je ne sais pas d'où il sort cette information : « (...) Messieurs, Mesdames les MCG, vous avez un député qui n'est

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

malheureusement pas là ce soir. Ce député a voté une loi que le peuple genevois a acceptée et vous votez contrairement à ce qu'il a fait. (...) ».

J'aimerais plus de précisions, M. PERRENOUD, parce que si vous parlez de la loi sur l'énergie, je ne l'ai justement pas votée. La prochaine fois, il faudrait savoir de quoi vous parlez avant d'avancer des choses aussi floues.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. ALONSO : nous allons vous donner lecture du courrier de Mme DILONARDO concernant FamiLANCY.

M. ANNEN :

« Au conseil administratif et Au bureau du conseil municipal de la Ville de Lancy

Lancy, le 15 septembre 2010

Mesdames, Messieurs,

Etant donné la tournure qu'a prise FamiLANCY, d'après les informations publiées dans la Tribune de Genève, vu l'évolution positive de cette organisation que nous avons souhaitée et soutenue jusqu'à ce jour, nous considérons maintenant notre mission accomplie.

L'évolution de FamiLANCY est actuellement aux mains du service social de la Commune, en collaboration avec les associations des Poussins de Carouge et d'Onex-Familles.

Il n'est pas inutile de rappeler les points forts de cette évolution:

23 juin 2005: Intervention des soussignées au conseil municipal.

20 septembre 2006: Présentation de la nouvelle association à la commission des affaires sociales et publication d'un article dans le Lancéen.

4 octobre 2006: Soirée d'information à la Ferme Navazza et élection d'un comité.

Dès 2007, une ligne dans le budget est prévue pour les frais de fonctionnement, puis pour une allocation aux familles d'accueil de jour.

L'association ne pouvant être créée, étant donné la bipolarité de ses collaborations, soit Les Poussins et Pro Juventute, il est organisé un espace FamiLANCY, avec accueil un mardi par mois à Annevelle d'abord, puis à l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy.

En décembre 2009, une nouvelle tentative de créer une association échoue à cause de la nouvelle bipolarité des Poussins et d'Onex-Familles.

Dès l'automne 2009, une animatrice est engagée pour assurer l'accueil chaque mardi.

En 2010-2011 la nouvelle législation sur les Accueillantes familiales entre en vigueur.

Pendant toutes ces années, les rencontres ont été animées par des activités créatrices et artistiques, appréciées pour l'échange qu'elles permettaient entre les participantes et entre les enfants. Madame Joanna Failla en était la cheville ouvrière.

La rubrique FamiLANCY a paru régulièrement dans le Lancéen, ces deux dernières années.

Un CD des chansons et comptines apprises lors des mardis a été pressé.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Même si la création de FamiLANCY ne s'est pas déroulée comme nous l'avions prévu au départ, nous sommes heureuses qu'elle existe et espérons qu'elle va se développer ces prochaines années car une telle offre est indispensable pour compléter celle des crèches.

Nous vous remettons notre mandat en remerciant le conseil administratif pour son soutien.

Recevez nos salutations les meilleures.

*Marceline Dilonardo
Monique Buunk Droz*

Copie à Monsieur Dominique Demierre et à la commission sociale ».

M. ALONSO : le Bureau aimerait vous faire part de deux communications.

La première concerne les rapports de commission : en gardant à l'esprit que le public doit pouvoir comprendre la globalité du sujet, nous vous prions de bien vouloir réaliser des rapports aussi succincts que possible.

La deuxième communication concerne les amendements : nous vous saurions gré de bien vouloir, dans la mesure du possible, les faire parvenir au Bureau avant le début de la séance plénière. Dans le cas où l'amendement serait issu de la discussion en cours, nous vous demandons de bien vouloir le rédiger intégralement, afin que l'assemblée puisse se prononcer sur un texte clair et bien compris par tout un chacun.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : vous avez trouvé sur vos places un nouvel arrêté concernant le point 6b) Réfection du Vieux-Chemin-d'Onex, qui comporte la modification suivante : la somme qui concerne l'abattage des arbres a été retirée du montant total, ce qui explique que le montant est inférieur puisqu'il est à l'heure actuelle de Fr. 436'000.-- dans ce nouvel arrêté.

En effet, cet abattage d'arbres est une compétence du Conseil administratif et non pas du Conseil municipal, et doit de toute façon avoir lieu d'ici la fin de l'année logiquement.

Par rapport à cette situation, vous avez pris connaissance de la pétition de l'association « Sauvons nos arbres » et de la position du Conseil administratif. Etant donné cette situation, il nous a semblé inutile de lier les deux choses afin que vous puissiez voter sur un arrêté qui ne concerne que la réfection dudit chemin. Vous avez un arrêté qui sera soit accepté - ce que nous espérons tous ici -, soit refusé - mais ce sera sans lien avec cet abattage -, ou encore renvoyé en commission.

L'un des arguments des initiants était aussi de montrer que nous avons enchaîné les deux sujets. Ce n'est pas du tout le cas puisque cet arrêté concerne la réfection du chemin. Il s'agissait finalement de deux sujets qui étaient proches puisqu'ils concernaient le même chemin mais, pour des raisons de simplification administrative, nous avons pensé qu'il était plus simple et plus transparent de voter une somme globale en investissement. A partir du moment où on veut politiser le débat sur cette réfection du chemin, cela permet de le dépolitiser parce que vous votez la réfection du chemin et non l'abattage des arbres proprement dit.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Si vous souhaitez néanmoins parler de cette problématique de l'abattage pendant le débat lui-même, vous pouvez très bien le faire puisqu'on en a parlé en commission, rien n'est secret. Mais il est clair que ce sujet ne fait pas partie de cet arrêté.

M. LANCE : j'aimerais vous rappeler les traditionnelles Journées du livre qui auront lieu les 6 et 7 novembre 2010 à la salle communale de Lancy et qui auront comme invité d'honneur le Japon. Dans ce cadre, l'association Lancy d'Autrefois mettra en vente le catalogue de l'exposition qu'elle a organisée avec succès en 2009. Ce catalogue a été conçu à l'initiative de la Ville de Lancy et évidemment avec son soutien financier. Chaque Conseiller municipal recevra gracieusement un exemplaire de cette brochure.

J'aimerais aussi vous rappeler les vernissages des prochaines expositions à la Ferme de la Chapelle le 26 octobre 2010 et à la villa Bernasconi le 5 novembre 2010 à 18h30.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 28 septembre 2010
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 octobre 2010 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN

a) Bâtiment administratif de la Mairie - Crédit d'étude (Fr. 1'485'000.--)
=====

M. VOLERY présente le sujet : après l'acceptation par le Conseil municipal d'un parking souterrain de 60 places, ce bâtiment sera dans le parc de la Mairie du côté de la villa RAPIN, largement vitré et sera essentiellement ouvert au public. Il comprendra le bureau des APM, la salle des mariages, le service financier ; et la cafétéria sera intégrée dans ce nouvel édifice. Le chauffage se trouve dans la partie inférieure et il est possible d'y intégrer une pompe à chaleur et des sondes géothermiques. Sur la toiture, les panneaux photovoltaïques généreront de l'électricité pour la pompe à chaleur. Il est envisagé un système de récupération d'eau pluviale pour l'arrosage des jardins.

A la demande d'un commissaire quant à l'accès pour les personnes à mobilité réduite, il est répondu qu'une rampe débouche sur la partie administrative et il y a un ascenseur à tous les étages.

Une autre commissaire trouve dommage qu'une rénovation de la villa RAPIN ne soit pas envisagée. M. le Président rappelle que la rénovation a été suspendue voire reportée vu les coûts importants engendrés.

La commission des travaux a donné un préavis favorable à l'unanimité.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

M. ANNEN présente le sujet : le Conseiller administratif retrace l'historique de ce projet en passant par le concours, l'option du parking souterrain de 60 places soutenue par le Conseil municipal et la rénovation sommaire de la villa Rapin afin d'alléger le budget déjà important de ce projet.

Suite à une question sur le montant des frais de reproduction, à laquelle il est répondu que ces frais proportionnels au projet sont liés aux tirages nécessaires à sa présentation, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Je mets cet arrêté au vote.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité, par 29 oui (voir annexe).

b) Réfection du Vieux-Chemin-d'Onex - Crédit de construction (Fr. 436'000.--)

=====

M. VOLERY présente le sujet : comme l'a précisé M. RENEVEY tout à l'heure, j'ai laissé l'abattage des arbres dans mon rapport.

M. RENEVEY explique le projet de réfection d'une partie du Vieux-Chemin-d'Onex, revoir les aspects routier et pédestre (mauvais état) et en plus l'abattage d'arbres qui extérieurement semblent être en bon état. Or, une analyse a montré que plusieurs d'entre eux présentaient un danger. Avec la DGNP et l'accord du service de conservation de la nature et du paysage, il a été décidé d'abattre ces arbres puis la plantation de nouveaux. Une pétition cantonale a été lancée par l'association (Sauvons nos arbres) et a recueilli environ 700 signatures.

A ce sujet un commissaire rassure la Commission, il est d'avis que les arbres doivent vraiment être en mauvais état si le service des forêts autorise leur abattage. Les arbres ont une durée de vie limitée et il faut faire confiance aux relevés tomographiques.

Un commissaire utilise très souvent ce chemin. Il ne comprend pas pourquoi il est nécessaire de resserrer les deux entrées alors que les automobilistes circulent à 15km/h en moyenne. M. RENEVEY explique qu'il ne s'agit pas forcément de vitesse excessive, c'est le stationnement sauvage qui pose problème.

Une commissaire s'inquiète qu'au bout de la passerelle, il n'y ait plus de chemin cycliste. La réponse est que la largeur du reste du chemin ne permet pas d'intégrer une piste cyclable.

La commission des travaux a préavisé favorablement par 7 oui et 2 abstentions.

M. ANNEN présente le sujet : j'ai la même remarque que mon préopinant.

Le Conseiller administratif informe la Commission des travaux de réfection de la route et du problème lié à l'abattage de chênes qui, selon les experts cantonaux et communaux, représentent un risque sécuritaire pour la population. La DGNP a remis l'autorisation suite à son rapport. Il est évident que le remplacement de la même variété sera effectué.

Les pétitionnaires de l'Association « Sauvons nos arbres » qui s'opposent à cet abattage, ont été reçus par le Conseil administratif et n'ont pas été convaincus par les arguments de celui-ci. L'ensemble des commissaires estime que la priorité sécuritaire l'emporte et soutient cette solution.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Mme CASUTT : je refuserai ce point, car je n'ai pas été convaincue par l'amélioration proposée pour la circulation des vélos. Je ne pense pas que de rétrécir la route en y mettant une bande jaune soit bénéfique pour les deux-roues.

Je m'opposerai également à ces travaux car je ne comprends pas pourquoi on rétrécit cette route ainsi que l'entrée au parking de l'immeuble. Cette route est un cul-de-sac et je ne vois pas pourquoi on veut entraver la circulation pour les seuls utilisateurs et locataires du chemin.

Il y a plusieurs entreprises et des locataires qui paient des impôts sur notre Commune et je ne crois pas que ces travaux soient favorables pour ces communiens.

M. RENEVEY : j'aimerais relever, ainsi que cela a été fait à la commission, qu'il ne s'agit pas d'une question de vitesse mais de parcage. Vous savez comme moi qu'à certains moments de l'année, il y a un très grand nombre de voitures qui viennent pour les soirées « Culture et rencontre » ou autres au collège qui se trouve en face et que cela engendre énormément de problématiques de parcage.

Nous espérons que le civisme des gens les incitera à se parquer ailleurs vu le rétrécissement du chemin et que la possibilité de passer en même temps qu'une voiture arrêtée devient quasiment impossible. Nous pensons, de cette manière-là, limiter le parcage sur ce cheminement qui est relativement fréquenté puisqu'il y a 100 à 150 voitures qui passent là journalièrement. C'est donc un moyen qui nous semble opportun pour diminuer ce parking sauvage.

M. TABOADA : j'abonde dans ce que vient de nous transmettre M. le Conseiller administratif. Etant moi-même locataire au 70, route du Pont-Butin, je suis souvent embêté en tant que voisin par ces parkings sauvages.

Mme CASUTT : j'ai de la peine à comprendre : vu qu'il y a 100 à 150 personnes par jour qui passent dans ce chemin, pourquoi va-t-on les ennuyer pour les soirées « Culture et rencontre » qui ont lieu une à deux fois par mois ? Ce serait peut-être mieux d'envoyer des APM ces soirs-là verbaliser et ainsi les dissuader de se parquer dans ce chemin.

Je trouve quand même dommage de péjorer les gens qui travaillent dans les entreprises et qui doivent circuler toute la journée juste pour un ou deux soirs par mois où il y a des manifestations sur la commune. Ou bien on ne veut plus de manifestations sur la commune.

M. PERRENOUD : nous sommes un peu gênés par ce vote. Une question a été posée en commission. Qu'en est-il des accès aux véhicules de secours ? Nous n'avons pas eu de réponse. Est-ce que les véhicules de secours lourds peuvent toujours intervenir ? Nous aimerions bien avoir la réponse avant de donner notre avis.

M. ZEHFUS : je confirme les propos de Mme CASUTT. Pour seulement quelques parkings sauvages - et j'y passe très souvent le soir, je l'ai constaté - on a des gens pour régulariser cela qui ne sont jamais là le soir.

Par contre, je suis tout à fait d'accord que ce chemin doit être refait. Il y a des nids-de-poule qui sont carrément des tranchées. Mais abattre ces arbres, je ne crois pas à leur dangerosité même si quand ils élaguaient les arbres le 12 février, je suis passé par là et me suis cassé le pied parce que j'ai glissé. Ces arbres qui sont des chênes centenaires abritent une faune incroyable, riche, il y a une biodiversité. On devrait réfléchir à deux fois avant de les abattre.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : je ne vais pas revenir sur ce que vient de dire M. ZEHFUS. Cela ne fait pas partie de l'arrêté, on nous l'a dit ce soir, mais la question de l'abattage des arbres devrait à notre avis être réexaminée et un compromis trouvé à la lumière des arguments avancés par les pétitionnaires et l'association « Sauvons nos arbres » présente ce soir.

Sachant que des responsables de la Direction générale de la nature et du paysage, la DGNP, dont on a déjà parlé, estiment qu'ils sont en grande partie recevables, ce sont par ailleurs, comme l'a dit M. ZEHFUS, des arbres quasiment tricentenaires, qui constituent à ce titre non seulement une richesse biologique mais également historique et qu'il faut, dans une perspective de développement durable et de biodiversité, agir localement aussi bien que globalement. Par ailleurs, la DGNP peut verser une subvention à la commune pour les frais supplémentaires qui seraient engendrés par la sauvegarde de ces arbres. Et contrairement à un mythe, la repousse de nouveaux arbres, de nouveaux chênes, n'est pas empêchée par la présence d'augustes aînés.

M. RENEVEY : j'aimerais donner trois réponses. Premièrement, la circulation n'est pas du tout entravée par ce rétrécissement. Quand on parle de 100 à 150 véhicules sur la journée, il y a de toute façon des espaces un peu plus larges pour permettre le croisement sur une distance qui reste courte d'à peu près 200 mètres. Si l'on s'arrête deux ou trois secondes afin de laisser, cas échéant, quelqu'un passer, je ne pense pas que cela prétérite la circulation comme cela peut être indiqué par Mme CASUTT.

Concernant la problématique des interventions en cas d'incendie, c'est vrai que j'ai omis d'en parler. Je peux vous donner la réponse formelle de l'inspecteur en charge que je vous lis ici : « *Le nouvel aménagement de cette partie du Vieux-Chemin-d'Onex est conforme à la directive 7 du règlement d'application de la loi sur l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers* ». Ce point a donc été validé par le service du feu.

Le troisième point, concernant l'abattage des arbres, je ne peux que redire ce qui a été dit aux pétitionnaires, à savoir que je ne suis pas spécialiste des arbres et qu'il faut bien se fier à l'avis des spécialistes.

Nous avons reçu l'association avec un responsable de la DGNP, ainsi que le responsable de la section Parcs et Promenades. La première information de l'inspecteur en charge à la DGNP nous dit très clairement que l'autorisation est délivrée, qu'elle est en force, qu'il considère que le danger existe, qu'il est réel et qu'il faut abattre ». C'est la position de l'Etat qui a été retranscrite telle quelle devant les pétitionnaires.

Ensuite, nous avons le spécialiste communal, à savoir le chef de la section Parcs et Promenades, qui nous dit exactement la même chose, que de son point de vue ces arbres sont attaqués par des champignons, on ne le voit pas extérieurement, mais le danger touche essentiellement aux racines de ces arbres et que le danger là aussi est réel. Un très grand nombre d'élagages tout au long de ces années a été pratiqué.

Il faut savoir aussi que dans les années 60 - aujourd'hui, nous ne referions plus ce genre d'erreurs -, lorsque les routes étaient créées, on avait beaucoup moins de circonspection vis-à-vis des arbres, de la faune et de la flore de manière générale. Dans ces années-là, ces arbres ont été passablement abîmés, des racines ont été coupées et encore une fois, pour ce spécialiste, le danger existe.

Et puis, l'analyse tomographique montre que les risques de rupture sont importants. C'est d'ailleurs ce que disent aussi les pétitionnaires. Je vous l'accorde bien volontiers, l'analyse tomographique ne dit pas explicitement : « vous devez abattre ces arbres », mais elle dit : « les risques de rupture sont importants, à sécuriser rapidement ».

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Sur la base de ces trois avis concordants, il faut que le Conseil administratif prenne une décision, sachant que c'est un emplacement où énormément d'enfants et de jeunes passent soit pour aller au Collège, soit dans les différentes écoles. Il ne nous semble pas acceptable, avec ces avis des professionnels qui nous disent que le danger est réel, de prendre le risque de maintenir ces arbres et d'aboutir à un accident.

Avec tous ces avis, il ne nous semblait pas réaliste de prendre en compte des réflexions qui nous semblaient, certes, compréhensibles, parce que ces arbres sont plusieurs fois centenaires, c'est quelque chose qui fait réfléchir. Mais compte tenu de la pesée des intérêts, il ne nous semblait pas réaliste de maintenir ces arbres.

M. ANNEN : par rapport à la problématique que soulève Mme CASUTT sur le rétrécissement de la voie, je pense que sur un tel chemin - ce n'est pas une autoroute - cela ne me pose aucun problème de devoir, à certains moments, laisser passer un véhicule.

J'espère juste que l'on ne fera pas la même erreur qu'à l'avenue du Curé-Baud en pensant que de mettre des pierres au milieu de la route réduirait la vitesse au niveau des écoles. Quand on voit à quelle vitesse passent certaines voitures quand les enfants sortent de l'école, cela me fait un peu souci. Le problème de mobilité ne m'en pose aucun surtout sur un tel chemin.

En ce qui concerne les arbres, je soutiens entièrement le Conseil administratif. Je pense que le risque sécuritaire pour la population doit être une priorité. Derrière, on a des experts, soumettons-nous à l'avis des experts. Je remarque que c'est ceux qui quand cela leur convient prennent l'avis des experts et vont contre quand cela ne leur convient pas, cela me dérange un peu. J'ai des enfants qui vont parfois par là-bas et je n'aimerais pas les voir écrasés sous une branche, même de chênes tricentenaires.

Je soutiens ce projet d'arrêté et je pense que le risque sécuritaire doit être respecté par rapport à la mission du Conseil administratif. Si on a un accident parce que les choses n'ont pas été faites, je laisserai les pétitionnaires, ainsi que les gens qui les soutiennent, aller voir les parents des enfants ou la population qui pourraient avoir un accident sous ces arbres.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'ai aussi des enfants qui passent par là, j'y passe moi-même régulièrement pour aller à la bibliothèque, donc le souci sécuritaire m'importe aussi.

Néanmoins, en parlant d'experts, je me suis entretenue avec le responsable de la matière à la DGNP, qui n'était pas à la réunion que vous avez évoquée pour cause de maladie, et qui, lui, parle clairement d'arbres non pas dangereux, mais d'arbres altérés et que cela vaudrait la peine, vu la valeur qu'ont ces arbres, de tenter un sauvetage sachant qu'à l'évidence il va y avoir d'importants travaux de génie civil sur ce tronçon. Il n'est pas garanti que les arbres y survivent. Par ailleurs, il est mentionné qu'ils ont une atteinte champignonnière au niveau des racines - on en voit la marque - mais que cela n'indique pas que tout le système vital est atteint. Il se peut qu'une seule racine ou que l'ensemble soit atteint. On ne pourra le savoir que lorsqu'on creusera. Mais on pourrait se donner la chance au départ d'essayer à tout le moins de sauver un ou deux de ces arbres en fonction de ce qui serait réalisé au moment des travaux.

M. GOLAY : je tiens à relever le courage du Conseil administratif qui a séparé l'abattage des travaux. Je trouve bien parce que pour éviter un débat politique et une certaine récupération politique, il nous évite cette charge de devoir décider nous-mêmes.

Mais le sujet n'est pas l'abattage, mais la route. A eux de prendre des responsabilités puisqu'ils les ont voulues pleinement pour décider de l'avenir de ces arbres.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

M. VITALI : j'aimerais intervenir pour signaler qu'il n'y a pas seulement des parkings sauvages pour la culture, mais qu'ils existent aussi pour le sport puisque les salles qui appartiennent à la commune sont souvent occupées par les associations de football. Les joueurs se parkent aussi mal.

M. ALONSO : je mets l'arrêté au vote.

L'arrêté 6b) est accepté par 26 oui, 1 non et 2 abstentions (voir annexe).

c) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet :

Travaux du tram au Petit-Lancy

Un commissaire s'inquiète de la différence de niveau entre la dalle finie et le trottoir devant la Raiffeisen, M. RENEVEY pense que la déclivité est due au fait que les ajustements ne sont pas terminés entre les deux niveaux.

Le recours pour l'adjudication du carrelage de la piscine de Maignac

Ce recours a été retiré et l'autorisation de construire a été délivrée.

Avenue Curé-Baud

Un commissaire demande si les travaux sur cette avenue seront bientôt achevés et pourquoi il n'y a pas eu de retrait de bus comme prévu. M. RENEVEY répond que l'arrêt de bus était en retrait parce que jusqu'à récemment, il y avait un arrêt de longue durée. Or les TPG ont annoncé qu'il n'y avait plus du tout d'arrêt de longue durée. M. GUERITEY ajoute qu'il reste encore quelques travaux ponctuels. Ils seront terminés d'ici deux semaines.

M. ANNEN présente le sujet : M. LANCE informe que la Commission serait bientôt saisie du dossier de l'acquisition de trois allées à l'Étoile Palettes et de trois autres juste à proximité. Le projet viendra effectivement devant le Conseil municipal, mais avec un léger retard malgré le travail important fourni par la Fondation communale qui est en charge du projet.

**7. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 6 septembre 2010 –
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL****a) Point de situation du projet de bibliothèque multimédia de Lancy-Sud**

=====

M. TEMEL présente le sujet : M. LANCE rappelle qu'au printemps, la Commission de la culture a établi les principes généraux de la future bibliothèque de Lancy Sud. Ce document a été transmis à l'architecte qui doit préparer le cahier des charges pour le concours. Il y a aussi la construction du parking souterrain devant l'Étoile Palettes, le réaménagement piétonnier de Lancy Sud, et enfin la traversée de la route de Saint-Julien. L'esplanade de Lancy Sud sera ainsi reliée au futur quartier de la Chapelle. Il a donc été demandé que les vœux de la Commission de la culture soient

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

strictement respectés dans le document qui servira de cahier des charges au lauréat du concours. Ces documents vont être distribués lors de la prochaine Commission de l'aménagement du territoire qui sera ouverte au Conseil municipal, début octobre. Il engage les commissaires à faire valoir la position de la Commission de la culture lors de cette séance. Il mentionne qu'il y a un point litigieux concernant ce projet : il s'agit du bâtiment qui devrait accueillir la bibliothèque et qui se trouve à la sortie des routes souterraines en direction de la route de Saint-Julien. Le bâtiment serait difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes qui viennent chercher des livres en voiture. Il faudra valider ce cahier des charges lors du prochain Conseil municipal.

8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 octobre 2010
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**a) Présentation du projet d'aménagement de l'Esplanade de Lancy-Sud**
=====

M. ZEHFUS présente le sujet : cette séance fait suite à la résolution votée lors du Conseil municipal du mois de février dernier. Après une brève introduction de la part du Conseiller administratif délégué, la commission a reçu M. J.M. COMTE et un collaborateur de son bureau.

Notre Conseiller administratif délégué a introduit le sujet sous l'appellation « Mégaron » précisant la définition de ce nom pour différencier de l'ancien projet « escargot ».

Notre invité a précisé le projet et présenté des images issues du document dont tous les membres présents étaient en possession. Il a donné quelques détails sur les procédures. Son collaborateur a passé en revue les points les plus importants qui avaient été retenus soit :

- Une synthèse des variantes pavillonnaires en parlant brièvement de la situation de la future bibliothèque et des pavillons affectés aux associations.
- La continuité de l'arborisation par le biais de la ligne verte entre le secteur de la Chapelle-les-Sciers et le parc Marignac.
- Du parking et de son implantation.

Il nous a parlé des différentes phases des opérations prévues à commencer par le parking, la boucle du tram et l'aménagement du parvis de l'Etoile.

De nombreuses questions ont été posées par les commissaires sur :

- La bibliothèque qui sera un bâtiment phare avec la possibilité de l'agrandir dans l'avenir en rajoutant des étages si le besoin se faisait sentir ainsi que sur les facilités de son accès.
- De la revalorisation du quartier des Palettes et de la proximité avec l'Etoile-Palettes.
- S'il était possible de modifier l'emplacement de certains bâtiments, d'en rajouter et s'il fallait attendre l'annulation du plan localisé de quartier pour lancer le concours ou si cela pouvait se faire en parallèle.

Toutes ces questions ont reçu des réponses détaillées et adéquates. Nos invités ont été remerciés pour cette présentation, pour leurs réponses et le travail accompli.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010**b) Projet d'aménagement de l'Esplanade de Lancy-Sud - Concours d'architecture - Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--)**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : cette séance ne réunissait que les membres de la commission et les commissaires ont encore posé quelques questions complémentaires sur :

- Le document qui vient d'être présenté et fera partie du dossier envoyé aux soumissionnaires.
- Le planning qui, selon nos invités, pourrait être lancé après le délai de recours. A cette question, il est répondu qu'il faudra compter un délai de 4 à 5 mois pour qu'un jury l'examine et que le comité d'évaluation se prononce. Il s'agit surtout d'un travail de motivation et d'intention pour pouvoir rendre le meilleur projet.
- Les conditions du concours qui ont été remises au Conseil administratif mais dont les membres de la commission ne disposent pas encore.

Pour ce dernier point, notre Maire explique les raisons pour lesquelles tous les documents n'ont pas été transmis.

Au vote, c'est à l'unanimité que ce crédit d'étude a été accepté.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. PABOUCTSIDIS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

A vouloir tout et n'importe quoi, on en arrive à ne rien avoir du tout. En effet la Commission de la culture a consacré plusieurs séances pour trouver un consensus et mettre tout le monde d'accord pour l'aménagement d'une bibliothèque-médiathèque sur l'esplanade des Palettes mais pas au-delà. Et là qu'est-ce qu'on nous propose ? Un projet au vague relent de l'escargot qui, je vous le rappelle, avait été largement refusé par la population lancelienne à plus de 68%, il y a 4 ans quasiment jour pour jour et ceci pour la troisième fois en dix ans. Une sorte de « Pacquage » incluant la bibliothèque, tout ceci pour faire passer la pilule ou au choix le suppositoire. Si ceci n'est pas prendre la population de Lancy pour une imbécile, alors je ne sais pas ce que c'est. A ce niveau-là il n'y a plus de consensus possible et nous allons tout droit vers un échec de ce projet.

S'il est vrai que le concours d'architecture offre la possibilité de se passer de l'élaboration d'un PLQ, celui-ci s'avère par contre indispensable pour un tel aménagement aussi sensible et situé au cœur d'un quartier à la mauvaise réputation tel que celui de l'Etoile Palettes. L'exemple de la Maison Civiq en est l'exemple le plus parlant. Inutile de vous rappeler que le bilan de cette maison est catastrophique et donne une image désastreuse de ce quartier.

De plus et vous le savez, le concours d'architecture présente de nombreux désavantages. Il coûte cher, les projets présentés sont souvent des projets farfelus qui n'ont pas la faveur du public et souvent ce dernier est mécontent du résultat, il n'offre aucune possibilité de modification du projet une fois le gagnant du concours désigné, la commune se retrouve ainsi pieds et poings liés avec un projet dont elle a perdu la maîtrise et ne peut plus s'en défaire au risque de devoir payer des dédommagements au gagnant en cas de non réalisation du projet. Bref que des désavantages....

Pour l'UDC-Lancy, seul le projet de la bibliothèque-médiathèque devrait voir le jour sur l'esplanade des Palettes. Seul projet qui, je vous le rappelle, a la faveur de la majorité de ce Conseil, le reste relevant du superflu. La surface de l'esplanade pourrait être aménagée en parc public en continuité de la bibliothèque. Ce quartier est déjà largement densifié. Un parc public aménagé avec du mobilier urbain permettrait de le rendre plus attrayant et attractif. Ce quartier a besoin d'un projet rassembleur et pas d'autres choses. D'autant que l'esplanade des Palettes se retrouvera totalement encerclée une fois que le projet de densification de Trèfle-blanc sera réalisé. L'avantage d'un parc

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

aménagé à cet endroit serait aussi de créer un pôle de rencontre entre les quartiers de l'Etoile, des Pontets et Trèfle Blanc autour d'un thème central qui serait la bibliothèque-médiathèque.

Mais revenons à notre mouton qui nous occupe ce soir, le crédit d'étude de Fr. 300'000.-- que ce Conseil s'apprête à gaspiller. Vous l'aurez compris, l'UDC-Lancy le refusera pour toutes les raisons citées plus hauts. De plus, nous nous réserverons le droit ou devrais-je plutôt dire le devoir de lancer un référendum, non pas sur le crédit d'étude, mais sur le futur crédit de construction, une fois le gagnant désigné, pour vous faire comprendre une fois pour toute que l'on ne se moque pas impunément de la volonté populaire et que les concours d'architecture, nous n'en voulons pas pour ce genre de projet. Excellent sujet pour lancer la campagne des prochaines élections municipales. Vous ne trouvez pas?

Toutefois nous vous laissons la possibilité d'une porte de sortie. Renvoyons tout le projet en commission en demandant au Conseil administratif de nous présenter uniquement un crédit d'étude pour la construction de la bibliothèque-médiathèque et de faire un appel d'offres selon les procédures classiques et de mettre le restant du projet en suspens tant que la bibliothèque n'est pas réalisée. Cela nous laissera le temps de la réflexion et de réfléchir au reste de l'aménagement de l'esplanade des Palettes.

Monsieur le Président, je vous demande de mettre cette proposition de renvoi tout de suite au vote. Je vous remercie pour votre attention.

M. ZEHFUS : j'aimerais répondre à M. PABOUCTSIDIS, nouveau membre UDC. Je ne pense que c'est lui qui a fait cette chose, mais il y a un marionnettiste derrière - j'y reviendrai plus tard dans les divers. S'il avait été déjà dans les commissions, des sports où beaucoup d'associations demandent des locaux, des arts martiaux, il saurait que des locaux, on en a besoin dans cette région.

M. FAVRE : on ne va pas refaire tout l'historique depuis 2003 quand on a commencé avec le projet de l'escargot. Il y a une unanimité qui s'est faite au sein de ce Conseil. On a proposé d'organiser un concours d'architectes pour aller de l'avant avec un programme de trois bâtiments clairement séparés et qui puissent se réaliser par étapes. Tout le monde était d'accord avec cela.

On est stupéfait de vous entendre ce soir - qui vous a demandé de vous exprimer, je ne sais pas -, mais c'est étonnant d'entendre ce discours alors que vous n'avez jamais rien dit lors des séances de commission qui ont traité ce sujet.

Vous avez systématiquement parlé de la sécurité dans ce domaine. Mais ce n'est pas très constructif de venir contester un crédit d'étude de Fr. 300'000.-- pour un concours d'architectes. Lorsqu'il s'agira du financement, on ouvrira le débat de manière différente.

Quant à dire qu'on est pieds et poings liés avec un architecte après un concours SIA, cela ne nous oblige pas à voter un crédit parce qu'on a un projet qui nous plaît ou qui ne nous plaît pas. On peut réaliser en première partie une bibliothèque, un deuxième bâtiment et un troisième, mais ce n'est pas parce qu'on a un concours SIA et un vainqueur qu'on va réaliser les trois bâtiments. Ce n'est pas un crédit de Fr. 15 millions qu'on demande, c'est Fr. 300'000.-- pour un concours d'architectes. Tout le monde était d'accord avec ce mode de faire. Le projet de l'Esgargot représentait environ Fr. 50 millions pour un seul bâtiment. Là, on a l'avantage d'avoir trois bâtiments, que l'on peut voter par étapes, y compris un parking, souhaité par tous les habitants du quartier.

Donc, je vous encourage vivement à confirmer le vote sur ce sujet, de voter oui à ce crédit pour qu'on puisse aller de l'avant. Je vous rappelle que si on vote oui maintenant, vu les délais pour réaliser ce concours, pour qu'il soit validé, pour qu'un jury soit nommé, pour choisir un candidat, cela prendra environ 20 semaines selon l'architecte. On terminera la législature avec ce projet, c'est

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

une belle manière de finir au mois de mai avec un projet lauréat. Je vous encourage à aller de l'avant.

Une dernière chose : il y a eu d'intéressantes remarques lors de la Commission de la culture. Il faut bien dire que c'est un concours à deux tours ; il y a une inscription libre à 30 à 50 candidats et ensuite un deuxième tour où 5 candidats seront retenus. Là, on sera représenté par un jury pour faire des observations, éventuellement apporter des modifications si quelque chose ne convenait pas dans ce qui a été présenté l'autre fois. Je crois qu'il faut aller de l'avant, tant pis si un référendum est déposé pour faire des voix, c'est leur problème s'ils ont besoin de cela pour gagner les élections.

M. GOLAY : je tiens tout de suite à rassurer mon collègue FAVRE ... ce ne sera pas pour faire des voix parce que je pense que l'on n'aura pas besoin de cela.

Ce qui me dérange dans ce projet, c'est qu'à lire le rapport, il y a beaucoup d'incertitudes. Il y a beaucoup de questions qui sont sans réponse. Je pense qu'aujourd'hui - ça, c'est personnel - le ciel lancéen s'assombrit parce qu'on ne sait pas où on va aller avec cette taxe professionnelle qui risque de nous priver de Fr. 8 millions par année, voire plus puisque la commune progresse, il y a une croissance qui se fait dans les milieux économiques et vous savez tous que le Grand Conseil est en train d'étudier cette suppression de taxe ; je pense qu'une majorité risque de se dégager.

Par rapport à ce projet, il faut effectivement des locaux pour les jeunes, c'est une demande de leur part ; le parking souterrain, cela ne va qu'embellir le coin ; il n'y a que la question de la bibliothèque municipale qui me travaille un peu.

On a déjà une bibliothèque municipale sur la Commune qui est royalement à 1 km des Palettes. Doit-on faire des doublons sur la Commune ? La Commune a-t-elle les moyens de faire une bibliothèque alors qu'il y a d'autres priorités ? Pourquoi ne pas faire une crèche municipale. Pourquoi ne pas réunir les centres culturels de Lancy pour libérer Bernasconi, la Ferme, pour d'autres utilisations, comme la location ou des maisons de quartier pour jeunes.

On est en train d'investir pour refaire la bibliothèque municipale qui se trouve à la route du Pont-Butin. Je pense qu'il faut réfléchir à nouveau sur l'affectation de ces locaux, parce que si c'est pour que le Conseil administratif laisse une trace - on a lu dernièrement dans une revue que par principe souvent certains élus du Conseil administratif ou du Conseil d'Etat aiment bien laisser une trace sur leur passage de la vie politique sur leur Commune ou sur leur Canton. J'ose espérer que ce n'est pas le cas.

Au niveau de l'affectation, a-t-on vraiment besoin d'une bibliothèque à cet endroit, à 700 mètres de l'autre ? Si c'est pour servir Plan-les-Ouates, je pense que La Chapelle-les-Sciers, la partie de Plan-les-Ouates ou celle de Lancy, n'est pas si éloignée du Pont Butin. Et si c'est pour satisfaire uniquement les habitants de Plan-les-Ouates, je pense que, eux, ont les moyens de se créer une bibliothèque quand on voit qu'ils arrivent à baisser de plus de 4 centimes leur centime additionnel, qu'ils créent aussi des équipements publics. Des crèches, réunir des centres culturels, ce serait plus utile.

Vu le nombre d'incertitudes qu'il y a dans ce rapport, il y a bien dans un autre rapport quelques points qui auraient été soulevés, mais pas tous les Conseillers municipaux l'ont reçu, ce n'est pas très correct de la part du Conseil administratif.

Par rapport au concours, si un jury est désigné et qu'il porte son choix sur un projet, nous ne pourrions plus changer de projet. Il faut quand même qu'on ait une gestion du risque par rapport aux investissements. On va faire des emprunts pour Fr. 25 millions au niveau des investissements ce n'est pas rien. Plutôt que de gonfler la facture, soyons un peu plus prudents, renvoyons ce

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

projet en commission et étudions s'il y a lieu de faire cette bibliothèque ou donner d'autres priorités si un projet devait se faire.

M. MARCHIANDO : par rapport à ce qu'a dit M. PABOUCTSIDIS, on se trouve dans un quartier avec beaucoup d'habitants et généralement on parle aussi de construction de maisons de quartier, lieu de rassemblement des associations ou des jeunes. Tout à l'heure, on va voter un projet temporaire de maison de quartier aux Marbriers. Donc, la nécessité d'avoir une maison de quartier se fait sentir. Je vais aller plus loin et je pense que faire uniquement la bibliothèque municipale, c'est insuffisant.

Par rapport à ce qu'a dit M. GOLAY sur la bibliothèque, il s'agit d'abord - comme on en a discuté en Commission de la culture - pas d'une bibliothèque au sens traditionnel du terme, mais d'une bibliothèque-médiathèque, avec un accès à Internet, avec la possibilité de donner aux personnes qui n'ont pas l'habitude de travailler sur Internet des outils pour appréhender ce média. C'est un élément que nous avons aussi souligné lors des différentes commissions de la culture.

De plus, tout le monde sait que la bibliothèque du Pont Butin a un espace limité.

Troisième élément : les associations de bibliothèque disent que pour la quantité d'habitants qu'il va y avoir à Lancy-Sud, pas seulement sur le territoire de Lancy mais aussi sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates, une bibliothèque est aussi nécessaire. Et je pense qu'effectivement une bibliothèque complémentaire par rapport à celle du Pont Butin, a tout son sens dans ce quartier qui va se densifier, qui va regrouper des personnes d'horizons géographiques par trop éloignés.

De plus, la bibliothèque du Pont Butin couvre plutôt l'axe de la route de Chancy, celle de Lancy-Sud couvrira plutôt l'axe de la route de St-Julien. Ce sont des informations qui existent.

M. COULIN : tout d'abord, pour répondre à M. PABOUCTSIDIS, je dirai que l'utilité du concours peut être discutée, mais il s'agit somme toute de pouvoir permettre à des architectes ou à des bureaux de nous présenter des projets qui soient ingénieux et novateurs.

Je voudrais prendre à témoin une partie du Conseil municipal : lors d'un récent déplacement dans cette magnifique ville qu'est Lisbonne, on a pu voir que lorsqu'on ne met pas trop de bâtons dans les roues des gens, on arrive à construire des choses qui sont splendides et qui suscitent l'intérêt des visiteurs et des usagers.

La possibilité du concours, à mon sens, ne se discute pas. L'utilité de l'ensemble du complexe, et pas seulement une bibliothèque avec un terrain vague à côté où on peut prendre des pierres et casser des vitres, me semble aussi importante.

Pour répondre à M. GOLAY, en ce qui concerne l'utilité ou la non-utilité de la bibliothèque-médiathèque, c'est dommage qu'il se réveille maintenant. Ce sont des discussions qui ont eu lieu à maintes et maintes reprises en Commission de la culture. Je n'ai jamais entendu d'oppositions fermes concernant cette bibliothèque.

Le projet est effectivement moderne. Il permettra d'avoir accès à des technologies qui ne sont pas présentes dans la bibliothèque de Lancy actuelle. L'agrandissement du quartier, la construction d'habitations, la construction d'une école et la proximité d'une bibliothèque vis-à-vis de cette école semblent relativement importants. Si les habitants, les usagers, peuvent aisément se déplacer jusqu'à une bibliothèque qui se trouve en ce moment à la route du Pont-Butin, c'est peut-être un peu moins le cas pour les enfants, les jeunes gens, qui seront les usagers du nouveau complexe scolaire qui se trouvera juste à côté.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

En ce qui nous concerne, je pense que cette médiathèque a tout à fait sa place à cet endroit et le concours me paraît parfaitement adapté à l'ensemble du complexe qui doit être réalisé.

M. MATHIEU : après l'intervention UDC, pour la bonne compréhension du public, préciser deux-trois choses. S'il y a un projet qui a vraiment été étudié de fond en comble par le Conseil municipal et dont le Conseil administratif est exemplaire, c'est bien celui de l'Esplanade des Palettes.

En effet, il est passé aux sports, à la culture, à l'aménagement, aux travaux, aux finances, aux affaires sociales, il y a eu des commissions mixtes, des commissions élargies au Conseil municipal ; il n'y a guère que la sécurité et l'environnement qui n'en ont pour le moment pas parlé.

Là, tout le système de concertation et de compréhension de ce projet a été réalisé et j'en remercie tout le monde.

A noter maintenant que M. GOLAY a encore certaines interrogations qui me semblent logiques parce qu'elles sont liées au concours. On a une idée assez précise de ce qu'on veut faire et comme l'a dit M. FAVRE, le concours sera fait en deux tours. Donc, l'entre-deux tour va nous permettre de peaufiner nos idées, de faire des choix et de regarder dans les différentes pistes qui nous restent encore à étudier quelle est la meilleure solution selon les meilleurs plans d'aménagement.

M. ZEHFUS : j'abonde dans le sens de M. MARCHIANDO pour la bibliothèque. La bibliothèque du Petit-Lancy à la route du Pont-Butin - en ce qui me concerne, je la fréquente tous les jours, deux-trois fois par semaine en tout cas - va être fermée car elle a besoin d'être rénovée. Donc, elle est très utile. Une deuxième bibliothèque pourquoi pas. Je ne ferai pas comme M. GOLAY, je ne vais pas parler de doublons.

J'abonde également dans le sens de M. MATHIEU. On en a parlé dans toutes les commissions. Maintenant en tant que seul membre UDC élu démocratiquement il y a trois ans et demi et, non, il n'y avait pas de « viennent ensuite ». Je tiens à me dissocier des propos de mes collègues, les trois marionnettes qui sont là et j'accepterai comme j'ai accepté en commission ce crédit d'étude.

M. ALONSO : j'aimerais que l'on arrête avec cela, parce que c'est la troisième séance durant laquelle on a droit aux problèmes du groupe UDC. Alors, je vous prie de vous mettre d'accord et d'arrêter d'amener vos différends à la séance plénière. C'est une demande que je vous fais. On sait qu'il y a des problèmes dans les partis, mais là c'est la troisième séance à avoir ce type de problèmes.

D'autre part, je ne tolérerai pas d'insultes ou des qualificatifs méprisants vis-à-vis des Conseillers municipaux. Je vous prie de garder votre calme et de vous exprimer dans le meilleur français possible. Merci beaucoup.

Mme RICHERT : je suis très contente d'avoir entendu les arguments qui font que, effectivement, on a besoin d'une deuxième bibliothèque-médiathèque, on a besoin d'un endroit culturel qui valoriserait le quartier des Palettes. On va travailler en partenariat avec Plan-les-Ouates, on a déjà eu plusieurs séances avec elle.

Je trouve que c'est dévalorisant de voir que, aujourd'hui, l'avis qui vient d'être donné met tout par terre, avec tous les efforts qui ont été fournis. La Commission de la culture a été prise à partie plusieurs fois avec tous les commissaires qui pouvaient s'exprimer. Mettre tout à plat ce soir alors qu'il s'agit d'une valorisation du quartier, il s'agit de prêter la culture dans un milieu qui est peut-être moins privilégié. De plus, Lancy va bientôt compter 40'000 habitants et on doit accepter qu'il y ait une bibliothèque à un endroit et une bibliothèque à un autre. On a la chance de pouvoir peut-être le faire. Il y a des choses très intéressantes qui viennent d'être dites et je m'y associe.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

M. FAVRE : pour répondre à M. GOLAY, s'il avait été là lors de la dernière séance, il aurait pu constater qu'on s'est écharpé au sujet de l'école de La Chapelle-les-Sciers, à propos du concours d'architectes SIA. C'est nous qui avons décidé le type d'isolation qu'on voulait. Il ne faut pas tromper les gens et dire que quand on a un architecte lauréat du concours SIA c'est lui qui nous impose tout. Il ne faut pas raconter des choses qui ne tiennent pas la route.

Quant à l'UDC qui dit être d'accord avec la bibliothèque-médiathèque, mais qui refuse un concours, je vous signale que pour étudier, il faudra mandater un architecte, cela aura un coût, on va faire un concours AIMP ou faire un PLQ, cela aura également un coût.

L'avantage à réaliser ce projet avec un concours SIA, c'est qu'on a un PLQ en force. Je le répète, on peut faire des bâtiments les uns après les autres, on peut faire selon nos finances, M. GOLAY a raison, on est dans des temps très difficiles, ce qui a été annoncé il y a un mois par M. LANCE, les recettes fiscales vont diminuant, donc il faudra essayer de se raisonner dans les dépenses, je suis d'accord avec lui.

Le PDC unanimement votera pour la suite de ce projet en espérant être suivi par la majorité de ce Conseil.

M. ANNEN : je dirai que le mois de mars approche, c'est un peu normal qu'on commence à avoir des débats animés.

Deux-trois choses à mettre au point : la première, quant au parallèle que l'on fait avec l'Escargot. Je tiens à m'en dissocier, à part peut-être pour le nom, Megaron - je le prononce à la française - mais Megaron, cela me fait un peu peur au niveau des finances, j'espère juste que l'on prononcera à l'anglaise.

C'est vrai que par rapport à une période compliquée pour un projet qui n'avait pas fait l'unanimité, nous avons travaillé sur un consensus, comme l'a soulevé M. MATHIEU, où toutes les commissions, commissions élargies également, ont été consultées. A un moment, il faut quand même avancer.

Quant à la problématique du concours SIA et de l'affectation, pour répondre à M. GOLAY, vous vous rappelez que parmi les membres du concours, il y aura des représentants du Conseil municipal qui pourront faire passer, comme je l'ai fait, l'opinion majoritaire du Conseil municipal. C'est clair que si on fait un concours et qu'on doit parler de 35 avis, on ne va jamais avancer. Autant ne pas faire de concours et faire juste un brainstorming.

En ce qui concerne les affectations, elles peuvent être rediscutées mais il faut aller de l'avant avec ce projet. Oui, on va dans des années difficiles. A ce niveau-là, oui la bibliothèque du Pont Butin est trop petite pour accueillir les gens. Maintenant, si on remarque des complications, au lieu de réfléchir à ce qui va se construire sur l'Esplanade des Palettes, nous aurons peut-être le temps à un moment donné de se poser la question de la bibliothèque du Pont Butin.

Maintenant, il faut avancer sur un projet qui a été consensuel, travailler dans une méthode constructive. Tout le monde pourra donner son avis. Si je ne me trompe pas, il y a trois présidents de commission parmi les membres du jury. Quand j'ai été membre du jury pour le bâtiment administratif, j'ai mis de côté mes opinions personnelles en essayant d'amener ce que la majorité du Conseil municipal voulait. Je pense que c'est comme cela qu'on va devoir procéder et aller de l'avant avec ce concours. Ou alors il y a des projets qui sont bannis, qui sont envoutés, mais je ne l'espère pas. Le groupe libéral-radical soutiendra cet arrêté.

M. GOLAY : j'ai presque envie de proposer ce soir que le Conseil administratif fasse toutes ses propositions d'investissement la veille des élections municipales, parce que j'entends de tous les

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

côtés dire qu'on accepte tout, sans calculer les coûts, alors que certains groupes ici se sont battus contre les investissements.

Je pense qu'il faut être honnête jusqu'au bout. Aujourd'hui c'est un projet qui coûte cher, je n'ai pas dit que j'étais opposé à une bibliothèque municipale. La question qui se pose est l'opportunité d'avoir deux bibliothèques municipales. Quand j'entends le parti libéral-radical dire à longueur d'années que les doublons, c'est de trop, M. COULIN qui n'a pas vraiment l'esprit libéral-radical, quand je vous entends, c'est double charge, double directeur et il faut doubler le personnel. Par la suite, si les finances de la Commune ne vont plus comme on le souhaite, on fermera en haut pour garder le bas. Alors faisons quelque chose de plus grand en bas, mais ne commençons pas des investissements pour la bibliothèque municipale de la route du Pont-Butin. Au cas où on fermera, on aura déjà payé les travaux.

Soyons plus consciencieux sur les priorités à donner. Lors de la première séance avec l'ensemble du Conseil municipal, même le MCG ne s'était pas prononcé sur le fameux sondage parce qu'on n'était pas favorable à faire tout et n'importe quoi. C'était comme chez Castorama, on prend tout et on achète tout. C'était ce qu'on nous proposait à un moment donné.

Le MCG ne s'était pas prononcé par rapport au sondage, on s'était réservé le droit d'intervenir par la suite. Je l'avais fait comprendre lors de cette séance et ma collègue était intervenue lors d'une séance pour dire qu'on n'était pas favorable à la bibliothèque municipale pour cet endroit.

Je pense que des locaux pour des jeunes sont une bonne chose, ainsi que le parking. Mais on est en train de disperser tous nos centres culturels. Je sais que le Petit-Lancy et le Grand-Lancy sont séparés par le pont de Lancy, cela fait une petite barrière naturelle. Mais on a développé des transports publics, les gens peuvent faire un effort pour se déplacer.

Je ne connais pas deux bibliothèques municipales à Onex, ni à Meyrin. On est plus fort que les autres, il faut qu'on double nos infrastructures pour un soi-disant confort aux gens. Le confort c'est aussi pour leur santé, marcher 500 à 700 mètres leur fera aussi du bien, sinon ils peuvent prendre les transports publics que les Verts veulent tant développer.

Renvoyons en commission cet objet pour savoir si on garde la bibliothèque en haut ou si on en fait une plus grande en bas, peu importe si c'est une médiathèque ou autre. On peut faire un cinéma, moi cela ne me dérange pas, du moment qu'on ne fait pas des doublons sur la Commune. On n'en a juste pas les moyens.

A un moment donné, il faudra payer toutes ces factures. Aujourd'hui on dégage des bonis qui couvrent largement la taxe professionnelle. Mais quand on retombera dans les années de récession, là on aura perdu la taxe financière sur la LIP qui a été votée, je vous le rappelle, par les libéraux et les radicaux et bien sûr le PDC. C'est quand même Fr. 6 millions de moins. Et aujourd'hui, on aura encore peut-être Fr. 8 millions de moins dans le budget. On sera plutôt proche des déficits, et on est en période de croissance.

L'avenir n'est pas forcément bon. Ne gaspillons pas notre argent, il faut se fixer des priorités et est-ce que deux bibliothèques municipales sont utiles dans la Commune ? Est-ce qu'on a les moyens de se payer ce luxe.

M. BONFANTI : pour répondre à M. GOLAY, je vous rappelle que le groupe MCG a voté pour les deux infrastructures footballistiques que nous avons à Lancy, une à Florimont et une à Marnagnac qui doivent chacun coûter à peu près Fr. 10 millions. Cela ne vous a posé aucun problème de dépenser des millions pour deux infrastructures footballistiques, mais par contre pour deux bibliothèques, une au Petit-Lancy et une au Grand-Lancy, là on a des doublons. J'ai un peu de peine à comprendre ce que veut le MCG.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Quand les doublons l'intéressent pour amener des voix, il vote oui, mais quand cela pose un problème, il vote non.

M. HAAS : je voudrais juste dire, si ce n'est pas en forme de conclusion, que quand on parle de priorités, il y a peut-être des priorités qui s'inscrivent sur un autre calendrier que le calendrier électoral et que quand on veut donner une réponse claire à des phénomènes de société qui peuvent désécuriser certains et qui sont d'ailleurs un peu les cartes de visite de deux partis qu'on a entendus ce soir, il y a clairement des réponses qui ont été données, c'est la culture, le sport et l'éducation. Ce sont des réponses à long terme pour tous nos citoyens, jeunes ou plus âgés, qui s'inscrivent dans une vraie perspective d'avenir et qu'on doit encourager ce soir.

M. GOLAY : on n'est pas contre la culture, mais ce qu'on dit ce soir, c'est justement ce qu'il y a de moins populaire. Je pense qu'il faut avoir le courage et ne pas dire oui à tout comme le PDC a l'habitude de faire, et quand le vent tourne, vous changez d'avis parce que vous êtes de vraies girouettes.

Je pense que M. BONFANTI mélange les choses. Vous ne connaissez peut-être pas le sport, vous ne pratiquez pas le football, on sait que chez les Verts, vous êtes plutôt pour les centres d'injections. Lorsqu'il y a des terrains de football, il faut des vestiaires et des buvettes. On a parlé d'une fusion pour que les enfants jouent sous le même maillot. Après, les coûts que cela va engendrer, sur les salaires des coachs et autres, on peut rediscuter là-dessus.

M. LANCE : j'aimerais tout d'abord remercier les Conseillers municipaux qui se sont manifestés pour défendre le projet de bibliothèque multimédias ce soir. C'est vrai que cela représente des heures et des heures de discussion, pas seulement depuis 2003, car le projet d'implantation de l'Escargot date de 1987. Il me semble que M. GOLAY siégeait déjà dans ce Conseil municipal en tant que Vigilant à l'époque lorsque ce projet avait été lancé sous l'impulsion des autorités de l'époque.

Je ne veux pas répéter ce qui s'est dit ce soir sur cette bibliothèque multimédias, je crois qu'on l'a assez dit en Commission de la culture, et ceci depuis des années. Ce projet vient en complément de la bibliothèque actuelle. La bibliothèque municipale actuelle restera une bibliothèque traditionnelle et la bibliothèque multimédias de Lancy-Sud s'ouvrira sur le multimédias en collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates qui partagera les frais de fonctionnement.

Nous avons toujours dit que cette bibliothèque multimédias s'ouvrirait sur Plan-les-Ouates et en particulier sur le quartier de la Chapelle-les-Sciers puisque nous savons aujourd'hui qu'il n'y aura pratiquement pas d'infrastructures de loisirs ou culturelles dans ce quartier, à part la Ferme de la Chapelle.

Donc, c'est un élément urbanistique et social important de ce quartier de Lancy-Sud. Je crois que ce projet n'a jamais été contesté, même au temps de l'Escargot, même au temps du référendum il y a 4 ans sur l'Escargot où les opposants disaient haut et fort : « on n'est pas contre la bibliothèque, mais contre la Maison de la danse ». Aujourd'hui, M. GOLAY s'élève contre la bibliothèque multimédias. Ce sont des comportements qui se répètent à peu près tous les 4 ans. Rassurez-vous M. GOLAY, je ne crois pas que je vais inaugurer un bâtiment de Lancy-Sud en tant que Conseiller administratif.

En ce qui concerne les finances de la Commune, je vous rappelle, M. GOLAY, que vous avez lancé il y a 2 ans, un référendum pour la baisse des centimes additionnels. On vous avait averti à plusieurs reprises que de toute façon les recettes fiscales allaient baisser. Vous ne nous avez pas entendus. Effectivement, on a coupé la poire en deux en ne baissant que d'un centime. Aujourd'hui, vous nous dites : « attention les finances vont mal, arrêtons d'investir, arrêtons de dépenser ».

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Je vous rappelle aussi que la Commission des finances s'est réunie cet été à trois reprises, nous avons vu et revu le budget des investissements 2011 et je suis quasiment certain de ne pas avoir entendu un commissaire contester ce projet de bibliothèque qui est sur le budget des investissements 2011. Alors peut-être que vous n'aviez pas donné vos ordres à vos collègues du MCG pour ces séances de commissions.

Au niveau de la Commission de la culture également, la représentante du MCG n'a jamais exprimé son mécontentement par rapport à ce projet de bibliothèque et je trouve lamentable aujourd'hui qu'on vienne à s'opposer en séance plénière à ce projet qui est discuté depuis des années.

Encore une fois, Mme RICHERT l'a dit, c'est aussi un projet de s'ouvrir à ce quartier que l'on dit « défavorisé », c'est s'ouvrir aussi à la population de Lancy-sud, avec des moyens modernes. Cette bibliothèque est aussi un élément important au niveau de ces infrastructures comme le sont toutes les activités qui sont prévues dans ces trois bâtiments et qui ont été acceptées par l'ensemble du Conseil municipal de cette législature.

Je vous encourage donc à voter ce crédit de Fr. 300'000.-- pour qu'on puisse avancer sur ce projet. Evidemment si l'UDC veut lancer un référendum, je l'engage à le lancer rapidement sur le crédit d'étude et à ne pas attendre le crédit de construction, comme cela on gagnera du temps et de l'argent.

M. BAERTSCHI : quelques réflexions. J'avais la même idée que François LANCE en vous invitant à y aller tout de suite, lancez le référendum, on économisera Fr. 300'000.--.

Sur le fond, ce concours va répondre à un certain nombre de choses que la majorité du Conseil municipal a voulues. On n'a jamais eu de contestations sur le programme. Celui-ci a été conforme à ce que vous vouliez et nous nous sommes arrêtés là.

Il est évident que si l'année prochaine, le MCG est majoritaire au Conseil municipal, il pourra refuser la bibliothèque et ne voter que les autres structures. Si c'est l'UDC qui est majoritaire, elle dira qu'elle ne veut que la bibliothèque et pas le reste. C'est la démocratie. Mais, s'il-vous-plaît, laissez le concours se faire pour qu'enfin nous puissions dire s'il y a des choses ici ou là à modifier. Politiquement, comme ces trois bâtiments sont séparés, on pourra toujours donner des priorités à tel ou tel bâtiment en fonction des besoins, des finances, ou des majorités du Conseil municipal. Ce n'est rien d'autre que de la politique.

Mais si vous brandissez déjà le référendum, allez-y tout de suite. Je pensais qu'on était parti dans un processus où tout le monde pouvait s'exprimer et se mettre d'accord, je m'aperçois qu'il faut un peu investir, les vieux démons reviennent et c'est un peu dommage.

M. ALONSO : il y a une proposition de M. GOLAY de renvoi en Commission de la culture pour étudier le doublon.

Mme FLOREY BARDET : nous, nous proposons le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire, parce qu'on n'a jamais été d'accord avec le sondage sur tout ce qui est prévu autour. Nous, on pensait renvoyer en commission pour discuter de tout ce qui est prévu autour.

M. ALONSO : on va voter le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire, tel que proposé par l'UDC.

Le renvoi en Commission de l'aménagement du territoire est refusé par 22 non et 6 oui.

M. ALONSO : on vote maintenant la proposition du MCG de renvoyer en Commission de la culture.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Le renvoi en Commission de la culture est refusé par 22 non et 6 oui.

L'arrêté 8b) est accepté par 22 oui, 3 non, 3 abstentions (Voir annexe).

c) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. BAERTSCHI soumet un divers qui concerne notre commission et peut se résumer comme suit :

Le Conseil administratif a reçu une lettre de M. MULLER, Conseiller d'Etat en charge du DCTI qui se dissocie de ses prédécesseurs en ne voulant pas de PDQ aux Semailles arguant que la densité n'était pas adaptée. Il s'ensuit une discussion où la majorité des membres de la Commission pourrait négocier la densité mais tient à maintenir le PDQ actuel.

En conclusion, il est demandé de soulever ce point dans les groupes respectifs.

9. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 6 septembre 2010 – Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL**a) Projet de giratoire de l'avenue des Grandes-Communes - Audition de M. Le Baron, architecte-paysagiste**

=====

M. TEMEL présente le sujet : la Présidente indique que ce projet a été initié par la Commission du fonds d'art visuel. Le Fonds d'art visuel a été créé par délibération du Conseil municipal en juin 2006. Ce fonds, alimenté à raison de trois francs par habitant, représente un fonds pris sur le budget de fonctionnement, et c'est en principe le Conseil administratif qui décide de l'utilisation qu'il souhaite en faire. Toutefois, des propositions peuvent être faites par la Commission du fonds d'art visuel. Le Fonds d'art visuel a pour but de contribuer à l'animation culturelle et artistique de la Ville de Lancy, de soutenir les différentes démarches culturelles et artistiques, mais aussi d'embellir Lancy par des interventions et des créations qui enrichissent les espaces publics.

M. LANCE rappelle que le Fonds d'art visuel avait été approché par M. DESCHENAUX qui avait informé la Commission du fonds que des nouveaux giratoires allaient être installés à l'avenue des Morgines et à l'avenue des Grandes-Communes. M. DESCHENAUX trouvait intéressante l'idée d'une intervention artistique sur ces giratoires. Un concours a donc été organisé dont M. LE BARON a été le lauréat. Il s'agit d'aménager le rond-point de l'avenue des Morgines ainsi que ses bas-côtés. Une plantation de bouleaux a déjà été réalisée au cours de cette année. La réfection du giratoire des Grandes-Communes, ainsi que des conduites souterraines, nécessite un crédit de construction qui sera bientôt soumis au Conseil municipal, en octobre. Le Fonds d'art visuel a réfléchi à une intervention significative au niveau de ce quartier qui est en fort développement.

La Présidente donne la parole à M. RUDAZ.

M. RUDAZ explique qu'il a émis l'hypothèse d'un double giratoire, plutôt que d'avoir deux petits giratoires. De là est venue l'idée de réaliser une opération plus significative qui a débouché sur un concours. Trois projets ont été présentés.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Le premier projet, d'ordre purement artistique, consistait en une requalification paysagère et un renforcement de l'identité de l'espace public du quartier. Le projet qui a gagné le concours correspond à ce qui était recherché, à savoir quelque chose de simple, avec des éléments végétaux qui aient de l'impact et puissent se prolonger sur l'ensemble de la zone.

M. LE BARON présente ensuite le projet. Il rappelle les idées qui avaient été mises en place au moment où ce projet a été pensé, en septembre 2008. Le Jura et le Salève sont des montagnes qui possèdent la même nappe géologique. Ce sont deux éléments prédominants dans le paysage genevois. L'idée était de donner une réinterprétation contemporaine de ce projet, en mettant en relation l'espace public et le paysage. On retrouve les mêmes pentes rocheuses et boisées sur le Salève et le Jura. M. LE BARON explique que c'est la raison pour laquelle il a voulu planter des bouleaux. Enfin, pour rappeler les prairies, il a voulu utiliser les graminées indigènes. Sur l'avenue des Morgines, certains immeubles sont d'une belle qualité architecturale. Il a voulu mettre en avant l'expression des formes et des volumes très simples de ces immeubles.

Il désigne un rond-point sur lequel il a éliminé des platanes pour y mettre des bouleaux. Ainsi, une strate minérale recouvre l'ensemble du sol. Sur un autre rond-point, il a effectué le même travail, ce qui a pour résultat de lui donner des teintes d'automne. Une partie des travaux a commencé à se mettre en place. Il montre des images des ronds-points qui sont en cours de réalisation. La plantation de graminées ornementales devrait avoir lieu prochainement. Lorsque les bouleaux auront grandi, on pourra mieux saisir le sens du projet dans sa totalité. Devant les immeubles, il a planté des pins sylvestres (*betula verrucosa*) ainsi que des bouleaux.

Il désigne un grand bac sous les ronds-points, en acier de couleur anthracite. Il s'agit de bois penché. Sur la coupe, on peut voir quelle est la largeur du bac planté. Il désigne ensuite la paroi en acier qui contiendra la plantation, puis il montre la trame de plantation et l'éclairage, qui mettra en valeur le pied des arbres et le sol minéral. Enfin, il montre une image nocturne, afin de se rendre compte de ce que sera le rond-point la nuit, avec l'éclairage.

10. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 7 octobre 2010
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 11 octobre 2010 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN

a) Réaménagement de l'avenue des Grandes-Communes - Double giratoire Grandes-Communes/Morgines - Bretelle du Pont-Butin - Crédit d'investissement (Fr. 5'140'000.--)

=====

Mme CASUTT présente le sujet : le Conseiller administratif mentionne que le montant de ce projet est conséquent. Il rappelle qu'il y a eu un premier crédit d'étude pour ce giratoire ainsi qu'un second concernant la bretelle du Pont-Butin et que c'est la synthèse qui est présentée ce soir. Le concept paysager a été présenté à la Commission de la culture et le Fonds d'art visuel participe financièrement.

M. BURRI explique la complexité du projet : il s'agit d'un carrefour à baïonnette, le trafic a doublé depuis le début du chantier du tram, ce qui représente 20'000 véhicules par jour. Il faut également tenir compte des trolleybus et améliorer la circulation pour les vélos et les piétons.

M. CASSAN nous présente le projet qui démarre au Pont Butin jusqu'au chemin de la Caroline, utilise l'assiette actuelle et rééquilibre les largeurs entre la chaussée, la piste cyclable et le trottoir.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Les trottoirs auront un gabarit conséquent de 2 mètres au vu de la présence du cycle d'orientation des Grandes-Communes. Il déclare encore que la piste cyclable est réinsérée dans le carrefour et revient dans la zone mixte devant le cycle. Il précise qu'une bande mixte de 4 à 5 mètres se trouvera devant le cycle. L'arrêt de bus sera décalé de 40 mètres en direction d'Onex afin de ne pas bloquer le giratoire avec le stockage des véhicules derrière le bus. Sur le côté sud du giratoire, la piste cyclable sera calée contre les propriétés privées, de manière indépendante au trottoir. Les TPG ont étudié ce projet et les bus pourront passer facilement. Il a fallu tenir compte des engins d'Induni qui sont très imposants. Les canalisations d'eau, de gaz, etc. seront remises en ordre avant l'aménagement de cette surface. Le nombre de places de vélos devant le cycle est augmenté, soit 40 places au total.

Les abris de bus seront doublés. Des tuyaux doivent être posés par les SIG pour le chauffage à distance, les travaux sont coordonnés avec ce projet.

M. LE BARON nous présente le projet paysager.

Le projet paysager paraît pharaonique, il suscite passablement de questions et de désapprobation. Il y a des doutes sur la durée de vie des bouleaux et les feuilles pourraient rendre la chaussée dangereuse lorsqu'elles tombent.

Mais il est en continuité de l'aménagement de l'avenue des Morgines, il permet de donner un peu de gaîté dans le quartier et il faut de toute manière occulter la visibilité à travers les giratoires.

Les commissaires interviennent sur les problèmes liés à la simultanéité de ces travaux avec les travaux du tram, les automobilistes sont en overdose de chantiers, la circulation va se reporter sur les routes adjacentes. Les piétons seront également fortement gênés.

Ces travaux veulent se regrouper avec la pose du réseau de chauffage à distance des SIG et on veut éviter d'ouvrir la route plusieurs fois à quelques mois d'intervalle, les SIG ne vont pas différer leurs travaux.

M. CASSAN explique que la zone de chantier va se développer le long de l'avenue des Grandes-Communes, la circulation étant maintenue du côté des propriétés privées. Les piétons seront canalisés sur un passage transversal qui coupera le chantier. Il précise que les mâts TPG seront également plantés à ce moment. Le chantier s'inversera dans un second temps avec une déviation du trafic sur Caroline pendant cinq mois. Les bus continueront à traverser le chantier.

La cadence des bus ne changera pas à la fin des travaux.

Il faudra prévoir une bonne information à la population.

L'idée de créer un giratoire pour fluidifier le trafic ne pose pas de problème à la Commission mais le montant paraît excessif, pour certains l'aménagement paysager est en cause, pour d'autres certains prix techniques, notamment les mâts des TPG sont à revoir.

Il est proposé de faire le vote en deux parties, la partie technique et la partie aménagement.

Le Président propose alors de voter sur les travaux techniques:

En faveur : 4 voix

Abstention : 5 voix

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Il passe alors au vote de l'aménagement paysager:

En faveur : 4 voix
Non : 2 voix
Abstention : 3 voix

Le Président passe au vote de l'arrêté dans son ensemble:

En faveur : 3 voix
Non : 1 voix
Abstention : 5 voix

Le Président propose encore que les groupes parlent de ce projet à l'interne.

M. ANNEN présente le sujet : M. RENEVEY introduit le sujet en rappelant le concept routier de ce réaménagement par le biais d'un double giratoire. Ce concept inclut un aménagement paysager qui est induit par le Fonds d'art visuel qui en est l'impulseur et qui finance partiellement ce projet. Le Conseiller administratif relate ensuite le déroulement du vote de la Commission des travaux.

M. LANCE rappelle lui la genèse de ce concours et son placement global dans le quartier avec d'autres aménagements en relation avec celui-là.

Il s'ensuit un débat axé uniquement sur le montant de cet aménagement et les problèmes liés à celui-ci. D'autre part, le concept routier convainc l'entier des commissaires.

Les positions des uns et des autres ne bougeront pas malgré l'entrain des argumentations. Cet arrêté est accepté par 6 voix pour et 2 contre.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. ANNEN : on va encore nous dire qu'on veut bien dépenser pour certains et pas pour d'autres. Je confirme, M. GOLAY, il y a des choses pour lesquelles je pense que les priorités ne sont pas au bon endroit.

On prend un projet : Fr. 5'140'000.-- pour un réaménagement routier, agrémenté de bouleaux. J'espère que les membres de l'Association « Sauvons nos arbres » sont encore là et peuvent voir que le Conseil administratif n'est pas qu'un serial tronçonneur de tricentenaires, il peut aussi planter des bouleaux qui seront pré-pubères. Mais à ce niveau-là, je trouve que le pré-pubère est un peu cher.

C'est un aménagement paysager qui va coûter, tous aménagements compris, en enlevant les Fr. 100'000.-- qui proviennent du Fonds d'art visuel, environ Fr. 600'000.--. Cela représente un 10% du projet. Un aménagement paysager pour 10% d'un projet routier de cet envergure, cela me paraît - on parlait de pharaonique, de faste - je pense que là les priorités doivent pouvoir se faire.

Je me réjouis maintenant de voir la position du MCG. Est-ce qu'ils vont faire comme les feuilles caduques des bouleaux et aller où le vent les porte ? Nous n'en savons rien. Mais je remarquerai que les doublons les gênent, par contre le double-flux Minergie P dans une école qui est utilisée que 8 mois par année ne leur pose aucun problème. C'est vrai que j'ai un peu de peine parfois à les suivre.

La seule chose que j'ai apprise ce soir, c'est que populaire n'est pas égal à populiste.

Pour tous ces arguments, le groupe libéral-radical refusera cet arrêté tel qu'il est présenté.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Mme RICHERT : puisque je fais partie de la Commission du fonds d'art visuel, en tant que Présidente de la Commission de la culture, je dois représenter le Conseil municipal. Je veux vous transmettre ce que j'ai vécu avec ces différentes commissions. Je ne vais pas reprendre tout ce qui a été expliqué, mais deux-trois choses pour que vous compreniez l'esprit dans lequel nous avons travaillé.

Nous avons été séduits parce que ce projet tenait compte des qualités particulières de ce quartier. L'omniprésence du Jura et du Salève, la barre d'habitations créée dans les années 50-60 par HONNEGER, faisant face à une suite de bâtiments d'activités réalisés entre les années 60 et aujourd'hui, le passage des avions en trajectoire d'envol ou d'atterrissage et un giratoire très particulier en construction dans le croisement axe Morgines/Grandes-Communes.

Le projet s'inspire des paysages du Jura et du Salève pour en proposer une interprétation contemporaine, avec la mise en place au sol d'agrégat de pierres qui rappelle les pentes rocheuses, des plantations d'arbres le long des bâtiments et sur les trois giratoires qui rappellent les pentes boisées, et des plantations de graminées indigènes piquées de cosmos et autres fleurs aux coloris variés aux alentours des giratoires qui reprennent le principe des pâturages.

Les arbres existants sains sont conservés. Les arbres nouveaux proposés, le pin sylvestre et le bouleau verruqueux sont des arbres indigènes. Ce choix a été fait avec l'aide d'un botaniste suisse, après analyse des sols.

La variété de bouleaux verruqueux aux fûts longs, minces, élancés, à la croissance verticale, a été choisie pour prolonger l'impact des barres d'immeubles, « véritable dialogue » entre ces arbres, les immeubles et le passage des avions.

Ce qui est intéressant dans ce concept, c'est qu'il va donner une identité paysagère à l'espace Morgines/Grandes-Communes en créant un environnement dont les couleurs vont varier au gré des saisons et en offrant une mise en valeur nocturne par un éclairage du pied des arbres et du sol minéral au niveau du double giratoire des Grandes-Communes.

Il est utile de noter que ces aménagements nécessitent peu d'entretien, les graminées ne demandent pas de désherbage, le rond-point est recouvert d'une nappe géotextile qui empêche la poussée des mauvaises herbes. Les bouleaux supportent bien le milieu urbain, ils n'ont pas besoin d'être taillés souvent, leur durée de vie est d'environ 80 ans. Pour information, les bouleaux plantés autour des écoles à Lancy ont déjà 45 ans!

Le montant prévu pour ces aménagements est de Fr. 544'000.--. Il faut déduire les montants compensatoires de l'Etat de Fr. 134'000.-- et la participation du Fonds d'art visuel de Fr. 100'000.--. Le prix de ces aménagements revient donc à Fr. 310'000.--. En considérant qu'un aménagement minimal de ces surfaces revient à Fr. 155'000.--, il reste donc réellement, en termes de plus-value, un investissement de Fr. 155'000.-- pour mettre en place ce projet. Ces Fr. 155'000.-- représentent les 3% du crédit demandé !!!

Pour une somme raisonnable, la nature est invitée d'une manière créative à venir améliorer la qualité de ce quartier dans lequel, ne l'oublions pas, de grandes entreprises se sont établies et sont contributives à Lancy.

Je vous invite à suivre le groupe des Verts qui va voter ce crédit tel qu'il est parce qu'ensemble nous avons à cœur de contribuer, et pas seulement la commission du Fonds d'art visuel, à l'embellissement de ce quartier!

M. PERRENOUD : notre groupe refusera la pastille centrale, ainsi que la végétation. Au niveau de la plantation des bouleaux et des cailloux, si on se réfère au giratoire de l'avenue des Morgines

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

existant, les cailloux ne sont ni du Jura ni du Salève, cela vient bêtement des Alpes et du côté de Villeneuve.

De plus, au milieu de ce giratoire, nous avons des arrivées d'eau. On dépense pour arroser des arbres qui poussent extrêmement bien quand ils sont arrosés, mais au milieu de la nuit vous avez de l'eau dispersée au milieu du giratoire. Quand on sait que la moitié de la planète souffre du manque d'eau, nous, nous nous permettons de gaspiller l'eau pour arroser des bouleaux.

Alors, non, nous ne voterons pas cet arrêté tel qu'il est présenté.

M. MARCHIANDO : j'abonde dans le sens de Mme RICHERT, je ne peux que soutenir ce giratoire. Une remarque cependant : une unité de plantations et d'aménagement de l'avenue des Morgines et le giratoire me semble une bonne chose. Un aménagement minimaliste et banal à Fr. 155'000.-- et un petit effort supplémentaire qui nous porte à Fr. 300'000.--, un giratoire qui est agréable met beaucoup plus de gaieté qu'un giratoire banal.

Mme CASUTT : je vais être cohérente avec les précédents votes sur le chemin des Mouilles et le Vieux-Chemin-d'Onex. Je vais m'abstenir sur ce vote parce que les conditions de la DGM - qui devrait plutôt s'appeler la DGI, Direction générale de l'immobilité - qui permettent de coincer systématiquement les voitures derrière les bus commencent à me fatiguer.

Pour que tout le monde sache, je circule à vélo, ce n'est pas pour mon confort personnel, mais de voir ces voitures qui polluent parce qu'elles sont arrêtées derrière le bus, je vais m'abstenir sur ce vote à cause de cela.

Par contre, un aménagement paysager qui est en corrélation avec ce qui se fait à l'avenue des Morgines, je trouve que c'est une bonne chose. Concernant le prix de cet aménagement, quand on voit qu'il y a quand même un aménagement paysager, des canalisations, etc. on arrive au même prix que la place des Ormeaux. Si c'est le prix qui vous retient, je ne comprends pas pourquoi vous avez tous accepté en bloc la place des Ormeaux.

M. ANNEN : je suis désolé Mme RICHERT, mais les chiffres chez les Verts cela n'a jamais été votre fort, à part à certains niveaux pour certaines choses. Je ne sais pas d'où vous sortez Fr. 134'000.-- de rétrocession concernant l'aménagement paysager.

Maintenant, je suis content de voir que vous vous inquiétez des gens qui paient des impôts à Lancy, parce que je ne vais pas laisser dépenser Fr. 5'140'000.-- dont Fr. 500'000.-- de coûts nets d'aménagement paysager. Là j'enlève les marges, les canalisations, tous ce qui n'a pas rapport avec l'aménagement paysager. De toute façon, avec les chiffres on peut continuer longtemps, on aura toujours trois avis différents par rapport aux coûts que cela va amener. Sous prétexte qu'on a planté trois bouleaux du côté de l'avenue et quatre bouleaux de l'autre côté, on va devoir en planter 200, ce qui va nous coûter le prix de beaucoup de choses que nous pourrions faire avec. Personnellement, je trouve que c'est une ineptie et c'est pour cette raison que nous refuserons cet arrêté.

M. HAAS : je n'aurais certainement pas autant de poésie ni de dimension historique en lien avec ce projet. Je rappelle simplement qu'en commission, il y a deux aspects qui ont peu été évoqués ce soir, c'est que ce giratoire correspond parfaitement à des aspects sécuritaires, notamment en termes de hauteur par rapport à la circulation et aux véhicules, et qu'il y a une cohérence avec tout le plan du quartier. Si en plus, puisqu'on a déjà dit tout à l'heure que des fois l'esthétisme et la culture peuvent faire bon mariage avec efficacité et pragmatisme, alors votons oui.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

M. TEMEL : depuis 5 ans que j'habite dans ce quartier et ce qu'on va voter dans ce quartier, cela concerne à peu près 12'000 m2. Il me semble que ce quartier se développe bien, je le vois tous les jours. Je trouve cela raisonnable. Je vous invite à voter pour ce projet.

M. LANCE : je voulais revenir sur l'intervention de M. COULIN au précédent vote. J'ai bien aimé son intervention quand il a dit que certains d'entre vous ont eu l'occasion d'aller à Lisbonne et que vous y avez vu des choses splendides parce qu'à Lisbonne il n'y a pas de contraintes. C'est magnifique ce qu'il a dit.

Par rapport à ce vote d'aménagement du giratoire, j'aimerais rappeler que ce crédit d'investissement comprend Fr. 4'596'000.-- d'aménagement routier et technique imposé particulièrement par les services de l'Etat et par les TPG. Très peu d'entre vous ont contesté ce montant qui est énorme.

La seule touche de liberté qui revient à la Commune concerne cette intervention de M. LE BARON qui est le lauréat d'un concours qu'avait initié le Fonds d'art visuel. Il s'agit effectivement d'un projet ambitieux, artistique et spectaculaire qui donnera certainement une touche originale à ce quartier. Je crois que c'est aussi important pour notre population, pour les entreprises qui sont implantées dans ce quartier, d'avoir aussi des aspects agréables à voir tous les jours.

Concernant les chiffres, je confirme à M. ANNEN les chiffres avancés par Mme RICHERT. Effectivement, toute l'intervention des aménagements paysagers, y compris les multiples surfaces qui se situent juste vers le chemin du Bac reviennent à Fr. 544'000.--. Il s'agit aussi pour nous d'activer des montants compensatoires par rapport à l'abattage d'arbres dans d'autres quartiers de la Commune, ce qui effectivement nous apporterait Fr. 134'000.--. De plus, il y a la part du Fonds d'art visuel qui a accepté de participer pour Fr. 100'000.--, ce qui n'est pas négligeable puisque le Fonds d'art visuel est alimenté à raison de Fr. 3.-- par habitant par année, soit à peu près Fr. 84'000.-- par année.

Effectivement, le surcoût net de cet aménagement reviendrait à Fr. 155'000.--. En effet, si vous deviez voter cet aménagement technique du giratoire, vous devriez de toute façon engager une dépense d'environ Fr. 155'000.-- pour l'aménagement paysager si vous ne deviez pas accepter l'intervention de M. LE BARON.

Je trouve dommage de ne pas saisir cette occasion ce soir de soutenir cette intervention de M. LE BARON qui donnera certainement un plus à ce quartier où plusieurs grandes sociétés sont implantées et qui nous rapportent pas mal de recettes fiscales.

Donc, je vous engage à voter pour ce crédit d'investissement, y compris l'intervention paysagère de M. LE BARON.

M. COULIN : je vais sûrement faire à plaisir à notre Conseiller administratif, effectivement j'aime bien ce qui est beau. C'est une des raisons pour lesquelles je m'abstiendrai, sachant que n'étant pas à la commission des travaux, je n'ai pas eu l'occasion auparavant de me prononcer sur l'ensemble des choses et je ne suis pas familier des montants qui peuvent être engagés.

Je trouve personnellement que Fr. 5 millions dans le cadre d'un aménagement, cela me semble beaucoup. En ce qui concerne un rond-point et son aménagement visuel, je pense qu'il y a quelques progrès à faire. Certaines communes arrivent à faire des choses assez magnifiques, tout en bloquant la vision pour empêcher les gens de franchir les dix ronds-points en ne prenant pas la mesure du fait qu'il y a des gens qui peuvent arriver. Bloquer la vision, c'est un aspect sécuritaire relativement important pour forcer les gens à lever le pied.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Je m'abstiendrai dans la mesure où je trouve l'enveloppe globale beaucoup trop importante et oui j'aime ce qui est beau. Si quelque chose d'esthétique peut être fait là, si quelque chose d'esthétique peut être fait à l'avenir sur ce genre de construction, je suis partant.

M. PERRENOUD : je remercie M. LANCE de son exposé parce qu'il vient de nous définir clairement que nous sommes pieds et poings liés par un concours et nous devons automatiquement verser de l'argent si nous n'acceptons pas cet arrêté.

Pour en revenir au petit giratoire qui est à l'avenue des Morgines, n'oublions pas qu'il y avait eu un excédent, pour un petit giratoire, de Fr. 7'000.--. A combien se montera l'excédent pour ce giratoire ?

M. FAVRE : ma remarque porte sur le détail des coûts - sur les Fr. 5'200'000.-- qui m'ont fait tomber de ma chaise - il y a Fr. 800'000.-- pour les TPG. Ces gens nous suppriment des lignes de tram et là Fr. 800'000.-- passent comme une lettre à la poste sans qu'on fasse de remarques, qu'on leur fasse part qu'on est choqué, qu'on demande un effort financier pour nous soulager un peu. Cela a deux poids deux mesures. Je trouve que c'est très cher Fr. 800'000.-- pour les TPG.

Le deuxième problème, c'est si une majorité va vers le refus, j'avais expliqué en commission qu'actuellement les travaux pour Cadiom avaient lieu vers le Pont Butin et qu'ils allaient également emprunter ce fameux giratoire sur lequel on se penche actuellement. Ces travaux devraient avoir lieu au mois de février. C'est pour cela que j'aurais souhaité que les travaux ne commencent pas avant 2012, une fois que le tram sera en service pour éviter qu'on ait deux chantiers sur deux voies d'accès au centre ville. Si l'on vote non, vu les délais, cela va être renvoyé en commission. On va pouvoir traiter cela en décembre-janvier et cela va être très compliqué. Je voulais savoir du Conseil administratif comment cela se passera au niveau du chantier Cadiom qui avance à grande vitesse, si une majorité se détache.

M. LANCE : une réponse par rapport aux travaux du tram. Nous avons eu une séance tout à l'heure avec M. RENEVEY et les représentants de l'Etat concernant l'avancement du chantier du tram. Ce chantier sur la Commune de Lancy est pratiquement terminé. Cela veut dire qu'à partir du mois de novembre, les bus vont emprunter la voie centrale qui sera réservée au tram à partir de décembre 2011. Par conséquent, les travaux sur la Commune de Lancy sont pratiquement finis.

M. RENEVEY : une remarque à M. PERRENOUD concernant l'eau dans les giratoires, ce par quoi il semble obnubilé. La quasi-totalité des giratoires a de toute façon de la végétation. Il y a des conduites souterraines qui sont prévues essentiellement pour deux raisons. La première raison est l'aspect environnement et développement durable puisque quand on a ce genre d'arrosage, c'est du goutte à goutte. Cela veut dire qu'on est beaucoup plus parcimonieux sur l'eau plutôt que d'arroser directement à certains moments où il y a beaucoup plus de quantité d'eau qui est mise. La deuxième chose, c'est aussi un aspect sécuritaire pour les collaborateurs puisque cela évite qu'ils se promènent autour du giratoire pendant la journée avec la circulation pour venir arroser la végétation.

Pour ces deux raisons, peu importe quel type de végétation on y met, l'eau fonctionne par ce biais-là.

Pour le chantier Cadiom, M. FAVRE a raison, les travaux vont de toute façon bon train, le chantier est juste en-dessus sur le terrain de l'Arquebuse et il passera sur l'avenue des Grandes-Communes, sur l'axe qui est au nord ou l'axe du côté de l'école, où il y aura effectivement une tranchée qui passera par là.

C'est évident que si vous deviez refuser ce crédit, cela veut dire qu'une fois les travaux des SIG, qui vont bloquer l'accès pendant le chantier, terminés, il y aura une réouverture sur cette avenue pour

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

faire les travaux qui encore une fois ne sont pas contestés par une majorité de ce Conseil municipal.

Pour nous, ce qui compte c'est de pouvoir enchaîner ces travaux car il est toujours difficile d'expliquer à la population qu'on fait les travaux en deux fois, parce que, pour elle, que ce soit les SIG qui fassent des travaux ou nous, ce sont les mêmes contraintes et les mêmes problèmes. Cela veut dire que cette ouverture de chantier se fait sur deux fois.

Et je trouve regrettable que pour 3% du montant total, on refuse quelque chose qui, de l'avis unanime, semble important pour fluidifier le trafic, pour améliorer l'accessibilité des transports publics, des cyclistes puisqu'ils sont en site propre également. Et ça c'est une véritable plus-value à ce projet.

M. ALONSO : si la parole n'est plus demandée, nous passons au vote de cet arrêté.

L'arrêté 10a) est accepté par 14 oui, 6 non et 8 abstentions (voir annexe).

b) Maison de quartier Marbriers/St-Georges - Crédit de construction (Fr. 850'000.--)
=====

Mme CASUTT présente le sujet : l'espace dédié au futur bâtiment scolaire est scindé en trois secteurs : le premier pour le stockage des marbres qui ont été déplacés, le second pour un parking alloué au restaurant « La Terrasse » qui demande des places de parc depuis longtemps, et le troisième, encore vierge, sur lequel la maison de quartier pourrait prendre place. Le terrain a été nivelé. Il y a encore une quatrième partie où se trouve un pavillon provenant du préau de l'école de la Caroline. La Commune de Plan-les-Ouates donne un pavillon à Lancy qui n'aurait à payer que le coût du démontage, de Fr. 140'000.--. Il a fallu négocier car Plan-les-Ouates voulait demander quelque chose pour l'achat du pavillon.

Différentes variantes ont été étudiées pendant une année à l'égard des pavillons. La solution qui a été retenue est la plus fiable, il y aura encore un effort à faire pour l'aménagement du terrain. Il sera possible de le brancher sur le réseau de gaz de la route de Saint-Georges. Mais il n'y aura pas de branchement téléphone.

Le montant de Fr. 22'000.-- pour le mobilier comprend des tables, des chaises, des armoires et un cloisonnement.

Le site n'est pas pollué et les fondations ne seront pas profondes.

Si le projet de maison de quartier est accepté, le parking sera scindé en deux.

Le bail du restaurant a été modifié en prenant en compte ce parking.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ANNEN présente le sujet : le Conseiller administratif rappelle que le terrain où sera implanté le pavillon est dévolu à moyen et long terme au futur groupe scolaire et salle de gymnastique ; que le pavillon était la propriété de Plan-les-Ouates et que les frais de démontage et remontage sont uniquement liés à l'acquisition.

Le prix d'un pavillon neuf beaucoup plus élevé, la transition à un bâtiment en dur d'ici 10 à 15 ans et les isolations intérieures prévues sont venus répondre aux questions des commissaires.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ALONSO : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat. Si la parole n'est pas demandée, je mets au vote cet arrêté.

L'arrêté 10b) est accepté à l'unanimité, par 28 oui (Voir annexe).

c) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. RENEVEY signale, à l'égard du Vieux-Chemin-d'Onex, que la rencontre avec les pétitionnaires a eu lieu. Il explique que chacun a campé sur ses positions, les pétitionnaires ne voulant absolument pas l'abattage de ces arbres alors que Lancy estime que le danger est réel.

On n'a pas de réponse pour l'accès pompiers au Vieux-Chemin-d'Onex.

Cadiom se développe du côté nord. Il précise que c'est le Lignon qui va être alimenté et que ni Lancy, ni Onex ne seront desservis.

Il y a un plafond de production et un four des Cheneviers a été arrêté. Ce sont les rénovations d'immeubles et les isolations qui ont progressé qui permettent de diminuer la consommation et d'étendre le réseau.

Un commissaire est choqué par le déroulement des travaux sur l'avenue du Curé-Baud et il déclare que les ouvriers, il y a deux semaines, ont fait le bitumage et les enrobés sur le passage-piétons devant l'école à 15h45. Il précise avoir été stupéfait de voir ces travaux au moment de la sortie des enfants. Il ajoute que le même cas de figure s'est reproduit aujourd'hui, les ouvriers posant les chenaux à la même heure et au même endroit. Il déclare que c'est incompréhensible.

M. RENEVEY répond que c'est en effet inacceptable. Il pense qu'il aurait dû en parler dès la première fois.

M. ANNEN présente le sujet : ils ont été épuisés au point 6.

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séances du 7 septembre et du 7 octobre 2010
Rapporteurs : M. Philippe PERRENOUD et Mme Martine CASUTT****a) Ecole des Palettes - Présentation d'une proposition alternative**

=====

M. PERRENOUD présente le sujet : en guise de préambule, le Conseiller administratif délégué rappelle que la question d'un crédit de construction pour la rénovation de l'école des Palettes a déjà été abordée. Lors de la présentation de ce crédit, un certain nombre de remarques ont été formulées par les commissaires quant à l'efficacité énergétique et à l'aspect architectural du bâtiment. Le Conseil municipal n'a donc pas souhaité voter le crédit en l'état et a demandé une étude des variantes.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Après une présentation des besoins des utilisateurs, le directeur de l'école des Palettes tient à signaler qu'il n'est pas question d'agrandir les sous-sols, contrairement à ce qui a été rapporté par la presse.

Il était important pour la Commission d'entendre et de comprendre ses attentes. Il rappelle que le message du Conseil municipal n'était pas d'obstruer l'utilisateur.

Le Président passe la parole au représentant du service des monuments et sites.

Le représentant du SMS aimerait rassurer le directeur sur l'image de l'école. Il s'agit d'une réalisation marquante au niveau suisse, voire international du XXe siècle. Le Service des monuments et sites a d'ailleurs eu l'occasion d'inscrire à l'inventaire deux autres écoles de Paul Waltenspühl.

Il relève que le bâtiment vieillit, il n'est plus aux normes de sécurité ou d'accessibilité. Ces éléments n'intervenaient pas ou n'avaient pas la même importance qu'aujourd'hui. De la même façon, l'aspect énergétique était tout autre. La Commission avait instauré à partir de 2007 un cahier des charges pour la rénovation de différentes écoles qui a produit des résultats satisfaisants. C'est sur cette voie que le SMS souhaite continuer.

Il nous explique qu'il y a trois possibilités de protection de ce type de bâtiment :

- un classement, une inscription à l'inventaire, le plan de site.

Une autre hypothèse, moins contraignante du point de vue légal, serait pour le SMS d'accompagner les architectes et les communes à l'aide de ses services, du service de l'énergie. Généralement, les solutions trouvées se révèlent intéressantes. Il est parfois possible de proposer des alternatives intermédiaires en termes d'isolation. Par ailleurs, il note qu'à Genève la possibilité qu'a une association de déposer un recours et donc de bloquer un projet malheureusement existe. Il conseille donc à la Commission d'impliquer ces associations, qui ont aussi une mission de sauvegarder des projets au niveau cantonal.

Après une intervention d'un commissaire, le délégué nous indique qu'il existe pour la Commission plusieurs possibilités :

- soit l'on décide de sauver deux écoles,
- soit de les sauver toutes,
- soit d'effectuer des démolitions/reconstructions.

Le cahier des charges établi suite à la rénovation des deux écoles en 2006 peut être rediscuté. Il y aura de toute manière un compromis entre l'élément énergétique et l'aspect patrimonial. Il explique que si la Commission se lance dans un projet énormément destructeur pour le bâtiment par rapport à la valeur historique qui lui est donnée, le SMS devra sûrement faire une évaluation lors du dépôt de l'autorisation de construire. Il lui est difficile de donner une réponse sans avoir connaissance du projet de la Commission.

Simplement, les écoles de P. Waltenspühl sont d'un intérêt plus que certain. En fonction du type d'intervention, le SMS donnera son préavis, mais il n'est pas dans une optique de confrontation. Par ailleurs, l'Office des autorisations de construire se réfère à la synthèse d'une dizaine de services délivrée lors du projet de construction.

Le représentant du SMS nous indique, qu'il faut reconnaître que la culture de l'opposition est développée à Genève. Son but n'est pas de menacer la Commission, sinon d'attirer l'attention sur le dialogue à entretenir avec les associations. Il est le premier à regretter le blocage de projets sur plusieurs années. Malgré tout, le SMS est obligé de traiter les demandes de classement.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Le Conseiller administratif délégué explique que le Conseil municipal a mis fin à la procédure d'obtention de l'autorisation de construire telle que présentée en Commission des travaux. Si cette procédure venait à être réinitialisée, la nouvelle loi sur l'énergie jouerait un rôle important, les normes étant beaucoup plus élevées.

Concernant le budget global de rénovation, il faut aussi tenir compte de la toiture, des fenêtres et des éléments techniques en plus des murs. En effet, quelle que soit la variante retenue, les fenêtres devront être changées. Cependant, cette intervention a le plus grand impact sur l'amélioration énergétique du bâtiment. La partie du contrecœur doit aussi être isolée d'une manière ou d'une autre.

En conclusion, le Bureau 3BM3 est d'avis que la première et la dernière variante préservent au mieux les qualités architecturales du bâtiment. La première est avantageuse en termes de planification et de coût. Une mise à l'inventaire est peut-être nécessaire pour des problèmes liés à l'obtention du permis de construire, mais la discussion est possible entre le Service des monuments et sites et le Service cantonal de l'énergie. La deuxième variante présente l'inconvénient d'un budget plus important, en raison de la procédure d'AIMP et de l'attribution de différents mandats. De plus, il faudra plusieurs mois pour préparer et lancer les appels d'offres.

Un mandataire pour les questions énergétiques aimerait souligner que le découpage de la façade a une raison précise, la recherche de la lumière. Il y a là une qualité non seulement architecturale mais de fonctionnement. Il y a en plus des préaux couverts avec des dalles au contact de l'extérieur, des parties en sous-sol dont le toit donne sur la cour. Il a tout d'abord été étonné du peu d'amélioration énergétique en fonction des différentes variantes. Il note que l'intervention se fait sur une petite partie qui est le mur. Il serait en outre très difficile d'amener le bâtiment au standard Minergie.

Le Conseiller administratif délégué demande aux commissaires de prendre connaissance du document qui leur a été transmis, notamment des variantes. Un document complet sera aussi transmis à chaque groupe politique. Dans une prochaine séance, la Commission devra donner son avis sur les différentes contraintes évoquées aujourd'hui en termes de coûts et de délais.

Mme CASUTT présente le sujet : le Président rappelle qu'il est nécessaire d'aborder la question de l'école des Palettes et de procéder à un vote de principe sur la continuité des travaux. Il rappelle encore que des variantes avaient été demandées et que c'est la première option qui avait été retenue.

Un commissaire remarque que l'habillage violet présenté à la commission laisse plus que sceptique, il y a des bâtiments avec des revêtements qui sont plus représentatifs. Il faut aller voir l'école du Bachet et l'école de la Caroline qui sont déjà de quatre couleurs différentes.

M. RENEVEY répond que le service des travaux a demandé l'avis de mandataires extérieurs pour éviter les idées préconçues et il se déclare donc étonné de ce commentaire.

Pour un commissaire, il n'y a pas de volonté de contrer le service des monuments et des sites. D'un point de vue énergétique une couverture par-dessus serait la meilleure option selon le document reçu. Il faudrait indiquer au service des monuments et des sites que l'aspect énergétique est prioritaire. Deux écoles du même architecte ont été conservées.

Certains commissaires s'abstiendront car ils n'ont pas eu de documents.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Les architectes ne peuvent pas faire preuve d'inventivité avec ce type de bâtiment. La Commission pourra se pencher sur le cahier des charges si ce projet est accepté. Il serait par ailleurs intéressant d'assister à une séance entre le service des monuments et des sites et le ScanE.

La variante 1 est soumise au vote:

En faveur : 3 voix

Non : 1 voix

Abstention : 5 voix

M. ALONSO : il s'agit d'un vote, j'ouvre le débat.

Mme CASUTT : j'aurais voulu demander un renvoi en commission. En effet, quand on a procédé à ce vote, plusieurs commissaires n'avaient pas reçu le document et n'avaient donc pas pu voter en connaissance de cause. De plus, j'ai été très étonnée de ne voter que la variante n°1. Je m'attendais à ce qu'on vote toutes les variantes et que celle qui obtenait le plus de voix serait retenue.

M. MATHIEU : pour bien comprendre parce que je ne comprends pas sur quoi on va voter.

M. ANNEN : je rejoins M. MATHIEU, on ne sait pas sur quoi on va voter. Au niveau de la Commission, il est vrai que nous n'avons fait voter que la proposition qui est ressortie première au niveau des analyses du mandataire externe. C'est pour cela qu'à l'époque, la Commission n'a voté que sur cette variante.

Personnellement, je suis très déçu. Le Conseil administratif a trouvé bizarre le fait que l'on ait demandé un mandataire externe pour éviter les problématiques de la neutralité.

Le problème est que tant que le service des monuments et des sites aura le pouvoir qu'il a, aucun mandataire externe, malheureusement, n'arrivera à avoir le courage, le culot ou l'innovation pour proposer quelque chose que l'on doit argumenter avec le service des monuments et des sites et on reste derrière eux qui, il y a une trentaine d'années, étaient les ayatollah qu'on connaissait. Maintenant ils se défendent d'être des ayatollah, mais ils sont restés sur la même logique avec une communication nettement plus aguerrie et il y a un blocage à ce niveau-là.

Personnellement, je m'abstiendrai sur ce point parce que je trouve qu'il y a un manque d'audace, un manque de réflexion du mandataire qui est bloqué par le préavis du service des monuments et des sites qui empêche tout mandataire de réfléchir. A un moment ils seront, en effet, bloqués par une commission qui a, de mon point de vue, trop de pouvoir et pas assez de compétences quand on voit les problèmes qu'ils ont avec le ScanE. C'est pour cela que je m'abstiendrai sur cet arrêté.

M. FAVRE : j'aimerais féliciter M. PERRENOUD pour son rapport parce que ce n'était pas facile. Je voudrais appuyer la demande de renvoi en commission de Mme CASUTT. Du point de vue délai, la Commission a lieu début novembre, il y a une séance plénière le 11 novembre, donc si on arrive à traiter cela assez rapidement, on devrait ne pas perdre de temps, et on va en perdre si on continue à tergiverser.

Deuxième motivation, on n'a voté qu'une variante alors qu'il y en avait d'autres, certes beaucoup plus onéreuses, mais thermiquement largement supérieures. On arrive à des positions variant de 40 à 90%, donc je crois que cela vaut quand même la peine de consacrer un peu de temps pour nous donner des chiffres. Si c'est Fr. 20 millions de plus, cela coïncera, mais si c'est 1 ou 2 millions de plus, c'est à discuter. A mon avis, de toute façon, on va se heurter au ScanE avec une variante minimaliste de 2-3 cm d'isolation, au change, on a 20% des briques. Je vous invite à aller voir l'école du Bachet-de-Pesay, c'est vraiment un patchwork de briques ; cela va le redevenir, mais si on change l'ensemble des briques, cela vaudrait la peine de se pencher un peu plus longtemps sur

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

le sujet. Je ne sais pas quel est le degré d'urgence, mais je vous enjoins à demander un renvoi en commission et qu'on le traite rapidement.

Quant à la problématique des coûts, si on prend les dernières variantes, on nous a mis en comparaison les coûts des services de la Commune et d'un mandataire extérieur. Si on augmente l'isolation, on pourrait traiter avec un support extérieur et il n'y aurait pas besoin de faire un concours AIMP. Si c'est une solution envisagée, en travaillant en commission, on peut se pencher un peu plus sur cette question. Ce n'est pas un crédit anodin.

M. RENEVEY : je crois que le Président de la Commission des travaux l'a dit, pourquoi voter plusieurs variantes, c'était tout à fait possible en commission. A partir du moment où les architectes mandatés préconisent une variante, c'est sur celle-ci qu'on va voter. Mais il aurait très bien pu être possible, si les commissaires le souhaitaient, de proposer une autre variante.

Sur le fond, encore une fois, cette variante 1 a un certain nombre d'atouts que je vous demanderai de ne pas négliger.

Le premier atout qui n'est pas des moindres, c'est que c'est la variante la moins chère.

Le deuxième atout, c'est justement le fait que c'est la plus rapide à mettre en place. C'est la seule qui permet un début des travaux cet été, puisque toutes les autres demandent une nouvelle recherche de mandataires et une procédure AIMP. Pour toutes les autres variantes, il faudra que cela passe par les fourches caudines du service des monuments et des sites dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Ensuite, un renvoi en commission, pour quoi faire ? Quelles sont les informations que vous souhaiteriez en plus ?

La Commission des travaux a reçu l'information des architectes à la première séance, elle a reçu ensuite un document complet qui a été fourni à tous les partis et qui prenait en compte toute l'étude et non pas seulement la version que les commissaires avaient reçue. Il me semble qu'avec deux commissions plus le temps entre la dernière commission du mois d'octobre et cette séance-là, vous aviez du temps pour revoir les choses.

Pour le service des monuments et des sites, l'intérêt qu'il y avait c'était de pouvoir les faire venir et que vous puissiez entendre de vive voix ce que nous essayons de vous expliquer depuis des mois. Je crois que vous avez eu cette information.

Je crois que M. ANNEN retrace assez bien finalement son sentiment, qui est un sentiment partagé où le service des monuments et des sites part du principe que la valeur architecturale existe sur ce bâtiment. Ce service a dit également que toutes les autres variantes qui modifient l'impact visuel vont devoir être traitées par lui qui a pour marge de manœuvre le classement avec les délais éventuels que l'on connaît. Ils l'ont dit assez clairement, mais ils ne peuvent pas dire à l'avance qu'ils vont le faire ou pas parce que cela va dépendre de la demande d'autorisation. Tout cela va nous faire perdre beaucoup de temps.

Je veux bien que l'on renvoie en commission, mais pas la prochaine commission puisque l'ordre du jour est déjà bouclé et est assez conséquent. Donc il faudra agender une autre séance, ce n'est pas impossible, mais tout cela nous fait perdre un certain nombre de semaines, voire de mois.

Dans quel but ? Qu'est-ce qui se cache derrière ce renvoi en commission ? Qu'est-ce que vous aimeriez comme information supplémentaire qui pourrait vous être donnée afin de vous faire changer d'avis ? Je m'interroge simplement sur ce point.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Mme CASUTT : vu qu'on a eu le service des monuments et des sites, on pourrait avoir une fois le ScanE pour avoir leur avis à eux et pouvoir faire le point entre les deux avis, voir ce qui est plus important ? Est-ce que c'est l'architecture, alors qu'on a déjà étudié deux bâtiments avec le même architecte ? On ne va peut-être pas faire les six bâtiments de la même manière. Que l'on garde un vestige du passé, quelque chose qui nous rappelle ce qui a été fait, je suis d'accord, mais pourquoi tout ? C'est la première question qu'on a posée depuis la rénovation de ces écoles dont on a jamais vraiment eu la réponse et on n'a pas l'avis du ScanE sur la rénovation de ce bâtiment, est-ce que oui ou non, on peut faire cela d'une manière aussi ...

M. FONTAINE : pour répondre à la dernière question de M. RENEVEY, j'aimerais que l'on ait un calcul des coûts sur les sept propositions, pas seulement sur une année, mais sur 5 ans ou 10 ans de consommation de chauffage avec les autres variantes. C'est peut-être un gros travail de comptabilité mais je pense que si on avait ces coûts, on pourrait tous choisir en notre âme et conscience la bonne solution quitte à aller à l'encontre du service des monuments et des sites si les prix devaient être intéressants.

M. RENEVEY : de toute façon les prix ne vont pas combler la différence. On a une augmentation de 30% d'indice énergétique, ce qui n'est pas négligeable pour une école de cet âge-là pour des coûts qui sont nettement inférieurs aux autres variantes. Cela demande des coûts supplémentaires pour rénover toute la façade, ce qui n'est pas forcément le cas avec ce qui est proposé ici. De toute façon, les coûts seront plus élevés.

Pour répondre à la question de Mme CASUTT pour le ScanE, pour lui il est clair qu'il y a une loi sur l'énergie à laquelle il doit se tenir pour une rénovation. A partir du moment où on ne peut ou on ne veut pas répondre précisément à cette loi, il faut qu'une négociation s'instaure avec le service des monuments et des sites, c'est la seule possibilité pour déroger à ces règles.

Si l'on veut passer outre, on doit faire un passage en force avec, si l'on veut respecter intégralement la loi sur l'énergie, recherche de mandataires, AIMP, mise en soumission. Ensuite de quoi, ce sera présenté au service des monuments et des sites qui prendra l'opportunité ou pas d'un classement du bâtiment. Le ScanE ne peut pas dire autre chose qu'il y a une norme légale à respecter excepté si le service des monuments et des sites entre en matière et qu'une négociation s'instaure parce qu'il y a une qualité patrimoniale particulière.

M. FAVRE : je vais revenir en décembre 2008, lorsqu'on a voté le crédit d'étude. Nous avons fait une intervention en demandant que tout ce qu'on vient de dire soit étudié de manière globale, considérant qu'il y a l'école des Palettes, l'école En Sauvy, et d'autres écoles qui ont les mêmes caractéristiques, réalisées par les mêmes architectes, voire leurs successeurs. Donc, on a demandé qu'une étude globale soit réalisée, qui puisse s'adapter systématiquement à chacune des écoles avec ses caractéristiques, ses qualités architecturales et ce qui fait le charme et la beauté de ces écoles.

On répète chaque fois la même chose et aujourd'hui on vient nous dire qu'on retarde les choses. Mais si vous nous aviez répondu lorsqu'on a fait cette demande dans un délai raisonnable de six mois ou une année, on n'en serait pas là. Maintenant, on n'a plus le temps de discuter tranquillement. Pour l'école du Bachet ou l'école de la Caroline, on pouvait vraiment réaliser ce qui avait été convenu avec M. CHOBAS à l'époque et le Conseil municipal avait admis ces négociations. Maintenant on perd du temps. Si vous voulez, on arrête tout mais je trouve navrant qu'on ait une opportunité d'étudier quelque chose sérieusement et de le reporter d'école en école. On a raté cette occasion, parce qu'on est pressé par le temps.

M. RENEVEY : cette étude a été faite, c'est celle-ci : par rapport au montant et au temps imparti, c'est l'étude la plus complète qu'on puisse avoir. Et vous pouvez choisir en connaissance de cause

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

puisque vous avez tous les éléments en mains. Vous avez sept variantes, je crois qu'on ne peut pas faire mieux. Vous connaissez les plus et les moins de chacune des variantes.

Si vous voulez une étude sur l'une ou l'autre des variantes parce que vous estimez qu'elles sont supérieures à la variante 1, dont acte. Cela ne me pose aucun problème. Vous aurez pris les décisions en votre âme et conscience en disant : nous estimons malgré ce qui nous a été dit que cette variante-là est la plus intéressante. A partir de ce moment, la majorité du Conseil municipal s'engage sur une variante ou une autre et on mène les études nécessaires pour arriver à la dépose d'une autorisation de construire. On ne peut pas demander de faire sept déposes d'autorisation de construire différentes pour sept variantes. C'est impossible d'un point de vue financier, c'est totalement prohibitif et cela demande des années d'étude.

M. ALONSO : si la parole n'est plus demandée, je soumetts au vote le renvoi en commission de cet objet.

Le renvoi en Commission des travaux et constructions est accepté par 14 oui, 12 non et 2 abstentions.

12. NOMINATION DES PRESIDENCES ET VICE-PRESIDENCES DES LOCAUX DE VOTE POUR 2011

M. MARCHIANDO : j'ai une modification à apporter aux élections du 13 mars 2011, la suppléante du local de vote Lancy 2 - Petit-Lancy ne sera pas Mme Vally CARTER, mais Mme Murielle MARCHIANDO.

M. ALONSO : il s'agit d'un vote, j'ouvre le débat.

Vote accepté à l'unanimité (voir Annexes).

**13. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 30 août 2010 –
Rapporteuse : Mme Louise REY**

a) Acquisition et mise en place des nouveaux abribus pour la ligne du TCOB
=====

Mme REY présente le sujet : dans sa séance du 4 décembre 2001, le Conseil administratif a désigné M. GAY (APM) pour planifier avec la Société générale d'affichage un nouveau concept d'affichage intégrant le remplacement des vieux abribus par un nouveau type d'abribus. C'est à partir de là qu'est né l'abribus-proximité, un modèle 100% genevois qui offre une grande souplesse d'utilisation grâce à ses éléments modulables. C'est à Lancy qu'a été élaboré cet abribus repris maintenant par plusieurs communes du canton.

Le chantier du tram au Petit-Lancy a environ six mois d'avance et le DCTI demande à la Commune de mettre en place les abribus sur les arrêts qui sont prévus, soit les arrêts Morgines, Petit-Lancy et Quidort.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Selon la législation en vigueur, la compétence d'installer et d'entretenir les abribus appartient aux communes. Ces dernières doivent fournir le mobilier urbain lié aux abribus, soit les couverts pour la billetterie, les bancs, les poubelles et les panneaux d'affichage. La synoptique est du ressort des TPG qui décident s'ils veulent en installer.

Une demande de crédit d'environ Fr. 350'000.-- sera présentée à la Commission compétente prochainement pour l'acquisition et la mise en place de ce mobilier urbain. Cette somme est par ailleurs déjà inscrite au budget des investissements de 2011.

Concernant le nettoyage, M. GAY fait remarquer que la commune utilise des groupes de jeunes avec Contact-Emploi et que cela fonctionne très bien. Quant au vandalisme, il n'y en a pas beaucoup et si la commune se rend compte que ce vandalisme augmente, elle se réserve la possibilité d'enlever les vitres des abribus afin de réduire les coûts.

b) Divers

=====

Mme REY présente le sujet :

1. Un apprenti mécanicien et un apprenti horticulteur ont été engagés dès le 30 août 2010.
2. Dès le 1er septembre 2010, Lancy TV sur canal 7 du téléseu a commencé à émettre. Toutes les personnes reliées au téléseu communal pourront capter Lancy TV. Pour le réglage des téléviseurs, Contact-Emploi enverra des jeunes sur rendez-vous. En outre, un papillon tout ménage a été distribué pour expliquer comment régler la TV.

14. MOTION DU GROUPE UDC POUR LE TRI DES DECHETS

M. PERRENOUD : le tri des déchets, ceci fait suite à une proposition de modifications par rapport aux abribus. Quelques personnes étaient contre le fait d'avoir plusieurs poubelles. Le tri écologique des déchets implique chaque citoyen et l'invite à le responsabiliser dans sa conduite environnementale.

La collecte des déchets favorise la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement en évitant la multiplication de substances polluantes dans l'environnement. Certains déchets peuvent être recyclés.

La réutilisation prolonge la durée de vie utile des produits et soulage la chaîne de traitement des déchets.

« Pensez-y, pensez tri », c'est indiqué sur chaque poubelle mais le citoyen ne peut pas réagir car il n'y a qu'une seule poubelle en face de lui. Donc, il peut y penser mais pas l'appliquer, malgré une prise de conscience salutaire.

La responsabilisation du citoyen, qui trouvera là un moyen simple de contribuer à la préservation de l'environnement, en prenant conscience du fait qu'un simple geste individuel, aussi anodin soit-il, peut avoir des retombées globales.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Vu l'aspect primordial de la motion pour l'écologie locale, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif installe à chaque nouvel emplacement d'abris QTPG TCOB au minimum trois conteneurs :

Un de couleur bleue pour les papiers, journaux, magazines, prospectus,
Un de couleur orange pour les emballages et bouteilles en plastique,
Un aux couleurs communales (comme celles existantes) pour le reste des déchets

Le choix des conteneurs est laissé aux bons soins du délégué aux déchets. Je vous montre quelques exemples : (...)

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : M. PERRENOUD, on était convenu ici qu'on ne passait pas de powerpoint sauf pour présenter des plans de la Commune, alors cela suffit. Monsieur le Président, je suis désolée, mais il faut intervenir. On a déjà un ordre du jour particulièrement chargé, on ne veut pas avoir un exposé sur la façon dont on va trier nos déchets.

M. ALONSO : vous pouvez finir M. PERRENOUD.

M. PERRENOUD : il va sans dire que notre groupe acceptera volontiers tout amendement des Verts dans le cas où ils demanderaient l'extension de la motion à toute la Commune.

Comme c'est une motion UDC, j'accepte volontiers toutes vos critiques et vos refus.

M. RENEVEY : l'idée est généreuse et intéressante. Nous nous battons tous les jours pour augmenter le tri des déchets pour atteindre les 50%. Nous nous en approchons année après année, mais le chemin est encore long et difficile. Je crois qu'effectivement tout ce qu'on peut imaginer pour essayer d'améliorer est une bonne chose.

Néanmoins, il y a des aspects pratiques qu'il ne faut pas négliger, ce en quoi je voulais vous avertir avant que vous en débattiez.

A l'heure actuelle, les dix arrêts de tram existants sur la Commune de Lancy sont équipés d'une à deux poubelles et d'un cendrier, ce qui représente 27 poubelles.

Pour la ligne TCOB, il est prévu de mettre en place pour les trois arrêts lancéens 18 poubelles, c'est-à-dire six par arrêt ou trois de chaque côté. Une analyse a été faite sur ce qu'on peut trouver dans ces poubelles : on a 45% d'emballages plastique et de restes de repas, 35% de revues papier et à peu près 10% de pet et d'aluminium.

Si on met ces poubelles à tri, cela représente du travail supplémentaire ; le nombre des collaborateurs et le nombre de tournées doivent être augmentés. Aujourd'hui, vous avez un collaborateur qui vient avec son camion avec un conteneur derrière et qui passe durant la journée aux différents arrêts, que ce soit TCOB ou bus pour récupérer les papiers.

On sait aussi que ces papiers sont jetés si possible dans la poubelle mais que ce n'est de loin pas toujours le cas. C'est ce qui nous importe au premier chef - et on en est malheureusement là - c'est que les gens mettent les déchets dans la poubelle et non pas autour de la poubelle, comme c'est encore très souvent le cas.

Donc, il faut bien penser que si on a trois poubelles de tri par arrêt, cela veut dire qu'il faudra trois tournées différentes avec trois camions différents pour pouvoir faire cette relève. Il faut penser aussi que l'éco-bilan total avec plus de passages est très peu favorable.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Ce que le Conseil administratif vous propose, c'est d'attendre le retour des tests qui se font actuellement sur le sujet dans deux communes, la Commune de Chêne-Bougeries et la Commune de Meyrin et éventuellement faire un essai sur un de nos arrêts.

D'autre part, il faut noter que si le tri est mal fait, le contenu va de toute façon à l'incinérable. En effet, quand il y a un mélange dans ces poubelles, ce qui est malheureusement souvent le cas, on met tout à l'incinérable.

La proposition est intéressante, elle va dans le bon sens, mais elle se heurte à des difficultés multiples qu'il faudrait analyser avant de se lancer, ce d'autant que le tracé Cornavin-Onex-Bernex traverse plusieurs communes qui ont chacune des façons de faire différentes. Celui qui descend à tel arrêt se retrouvera avec une poubelle dans une commune, avec trois poubelles dans une autre, et deux poubelles dans la troisième.

La proposition du Conseil administratif est de dire : tentons un essai sur un arrêt pour voir ce que cela donne. Regardons ce que font les autres communes puisqu'elles se sont déjà lancées dans ce test et si les retours sont plutôt bons, on se lance en toute connaissance de cause, on saura exactement ce que cela comporte et on pourra aller de l'avant. Mais cela me semblait prématuré d'aller de l'avant sans connaître les tenants et aboutissants.

M. ALONSO : je sou mets cette motion au vote.

Motion refusée par 11 non, 4 oui et 13 abstentions (voir annexe).

**15. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 1^{er} septembre 2010 –
Rapporteur : M. Xavier COULIN****a) Audition des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du Petit-Lancy et Grand-Lancy**

=====

M. COULIN présente le sujet : nous recevons les travailleurs sociaux hors murs, ou TSHM, des deux unités qui opèrent sur Lancy, la région Lancy-Nord, incluant le Petit-Lancy, et la région Aire, incluant le Grand-Lancy ou Lancy-Sud.

L'essentiel des activités nous est alors présenté et la majorité de celles décrites dans le rapport d'activité 2009 ont été reconduites voire même développées.

Alors que certaines bonnes collaborations se font naturellement, comme avec la Villa Tacchini, d'autres pourraient nettement s'améliorer comme, pour l'exemple, avec Marignac. Il est à relever que la nouvelle organisation de la FASE prévoit que les TSHM deviennent en quelque sorte des coordinateurs régionaux pour les activités de ce type ce qui devrait amener une certaine osmose entre les structures.

A la suite d'une question concernant la différence quant au nombre de collaborateurs actifs dans les deux régions (19 pour l'une, 28 pour l'autre), il nous a été expliqué que les équipes sont composées de moniteurs, aux horaires et taux d'occupation extrêmement variés, et de TSHM. Au final, il apparaît que Lancy-Nord dispose de 540% et Lancy-Sud 405% en termes de taux d'activités.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Il est à noter que Plan-les-Ouates ne fait plus partie de la région Aire. La Commune a quitté le groupe de pilotage et a décidé de faire cavalier seul, la FASE ne répondant pas à ses attentes. Cela prêterait évidemment la qualité des actions menées. Mais ne désespérons pas...

Notre attention est portée sur le fait que filles et garçons ne suivent pas les mêmes trajectoires. Les TSHM s'occupent principalement de ce qu'on appelle des seuils bas, soit des jeunes qui ne font pas de leur propre chef directement appel à des structures telles que Contact Emploi Jeunes. Les filles font preuve de plus d'autonomie en la matière. Pour le reste, la plupart du temps les activités montrent peu de mixité et une très large majorité des groupes sont composés exclusivement de garçons. Il y a diverses raisons à cela, mais les habitudes de certaines cultures sont évidentes.

Les TSHM soulignent que la coopération avec la Commune de Lancy est bonne, que les moyens mis à disposition permettent d'obtenir des résultats.

b) Divers

=====

M. COULIN présente le sujet : aucun « divers » n'a été évoqué.

**16. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 2 septembre 2010 –
Rapporteuse : Mme Suzanne RICHERT****a) Agenda 21 scolaire : Démarche de l'école En Sauvry**

=====

Mme RICHERT présente le sujet : suite à une présentation des agendas scolaires organisés par la Ville de Lancy, Mme Caron, directrice de l'école, nous explique qu'un projet a été adopté avec comme but le développement d'une conscience écologique, ceci en lien avec le programme sur l'environnement. Un temps fort de ce projet a été la participation à l'action « Robin des Watts » financée par la commune.

Ce projet auquel ont adhéré non seulement le corps enseignant mais aussi les parents d'élèves, a démarré dès la rentrée 2009 et se poursuit cette année scolaire 2010-11.

Différents thèmes ont été travaillés :

- l'alimentation
- l'énergie
- les déchets
- le gaspillage
- la découverte des richesses environnementales de la commune.

A travers ces points, des actions ont été menées :

- une réflexion sur les goûters souvent trop sucrés et l'alternative possible avec les fruits, particulièrement les pommes
- une journée « économies d'énergie » : l'économie réalisée (plus de 30%) a entraîné la décision de maintenir la température à 18 degrés dans les classes
- la constitution d'une « charte de l'énergie »
- la création de slogans par les trois classes de 6e
- l'instauration de « brigades de l'énergie », rôle imparti aux classes de 6e

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

- le projet d'utiliser de petites sacoches avec les slogans imaginés, en lieu et place de sacs plastiques
- la fabrication de lampes avec des matériaux de récupération par les élèves de 5e
- un chariot de tri amené aux récréations pour stimuler les élèves à y déposer leurs déchets plutôt que de les jeter par terre ou de les mettre en vrac dans les poubelles
- un rallye préparé par les classes spécialisées avec le Service culturel pour découvrir la biodiversité, particulièrement au Parc Navazza.

Quelques indices ont permis d'évaluer l'efficacité du travail mené à propos :

- de la propreté du préau
- du choix des goûters
- des petits gestes quotidiens permettant d'économiser l'énergie. Pour ce dernier point un instrument de mesure a été installé dans le préau par la Mairie de Lancy.

b) Premier bilan de l'offre Unireso

=====

Mme RICHERT présente le sujet : une première tranche d'offre a été faite auprès des juniors âgés de 10 à 24 ans. Cette offre consistait en un rabais de Fr. 100.--, moitié pris en charge par la commune, moitié par les TPG, plus un rabais famille de Fr. 50.-- pris en charge par la commune dès lors que deux membres d'un même ménage possédaient un abonnement. Le but de l'action visait 200 nouveaux abonnés et 400 renouvellements d'abonnements.

Communiquée par un courrier adressé à domicile auquel était joint le bon de réduction, cette offre a eu du succès puisque 518 nouveaux abonnements et 365 renouvellements ont été vendus.

La deuxième tranche d'offre sera ouverte du 15 au 19 novembre pour les adultes et les seniors avec la délivrance des bons à la Mairie.

c) Divers

=====

Mme RICHERT présente le sujet :

Il a été question :

- de la tombe de Michel Simon : celle-ci restera définitivement dans le cimetière du Grand-Lancy, la commune s'étant engagée auprès de la famille à entretenir cette tombe ;
- de l'installation éventuelle de poubelles de tri des déchets aux arrêts de tram ;
- de l'état déplorable des espaces autour des écoles professionnelles ; une proposition est faite d'intervenir auprès des directions ;
- de l'absence d'un minimum de végétation le long et entre les voies du tram ;
- de la création d'une brochure traitant de la biodiversité le long de l'Aire (une telle brochure existe déjà, éditée par le Service cantonal des sites et cours d'eau) ;
- de la limitation des déchets encombrants aux Pontets ;
- du non-respect des horaires concernant le dépôt des verres au chemin des Semailles (malgré les panneaux sur le site et un avis paru dans « le Lancéen »).

Séance ordinaire du 21 octobre 2010**17. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 6 septembre 2010 –
Rapporteur : M. Hüseyin TEMEL****a) Election du/de la Président/e et du/de la Vice-président/e**
=====

M. TEMEL présente le sujet : Mme RICHERT est élue présidente par applaudissements.

M. MARCHIANDO est élu Vice-président par applaudissements.

**b) Présentation de l'exposition à la villa Bernasconi et du rallye scolaire organisé par
le service culturel**
=====

M. TEMEL présente le sujet : la Présidente donne la parole à Mmes MAMIE et MARIETHOZ pour présenter les prochaines animations du service culturel.

Mme MAMIE indique que deux des trois visites à vélo qui étaient programmées cet été ont déjà eu lieu. Ces visites ont permis de découvrir la Ferme de la Chapelle, la Villa Bernasconi et le parc Navazza.

Présentation du rallye scolaire

Mme MARIETHOZ explique que l'idée de ce rallye est née il y a quelques mois, à la suite d'une réunion entre les directeurs et les anciens membres des écoles de Lancy. Lors de cette réunion, un des maîtres spécialisés a proposé d'organiser un rallye en collaboration avec le service culturel. Le but étant que les enfants connaissent mieux leur environnement. Ce rallye s'inscrit dans le programme d'étude de la classe de 4^e année.

Exposition « In Vivo » à la Ferme de la Chapelle

Mme KUNZ explique que cette exposition est réalisée en partenariat avec les Ateliers Portes Ouvertes à Genève. Il s'agit d'un travail centré sur le nu, avec quatre modèles à disposition.

c) Divers
=====

M. TEMEL présente le sujet :

Journée de danse avec l'association Danse Plus

Mme MARIETHOZ indique qu'elle vient de recevoir les dépliants de Danse Plus. Cette association prévoit un projet d'une journée avec deux chorégraphes qui ont demandé à un adulte de venir avec un enfant pour expérimenter une journée ou une matinée de danse

Séance ordinaire du 21 octobre 2010Fermeture de la bibliothèque municipale

M. LANCE rappelle que la bibliothèque municipale actuelle sera fermée de janvier à juin 2011, pour cause de gros travaux dans les locaux. Un bibliobus sera mis à sa place et passera tous les 15 jours à l'entrée du parc Navazza.

M. LANCE mentionne ensuite que deux œuvres d'art appartenant à la Commune de Lancy ont été prêtées à l'EMS des Mouilles, pour sa décoration. M. BEAUSOLEIL, le directeur, avait demandé à la Ville de Lancy si elle avait des œuvres d'art à lui prêter.

**18. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 13 septembre 2010 –
Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Visite de la Maison de la sécurité en présence des chefs de corps**

=====
M. PAGE présente le sujet : la visite commence par le parking où M. BISE nous explique qu'il est nécessaire de collaborer avec les voisins (hôtels et leurs fournisseurs) afin que le service d'intervention puisse poser leurs voitures et intervenir en cas de nécessité et surtout éviter des accrochages avec les voitures qui sortent du parking adjacent.

M. BONVIN, chef des sauveteurs auxiliaires, nous fait visiter le local matériel des sauveteurs où l'ensemble du matériel et des vivres qui était dans l'ancien local de la Voirie est entreposé. Il explique les différentes missions des sauveteurs et leur composition et rappelle qu'il faudra à l'avenir remplacer les friteuses utilisées pour la fête des écoles lesquelles sont vieillissantes et ne vont plus tenir longtemps.

La visite se poursuit dans les locaux de la compagnie des sapeurs-pompiers au rez-de-chaussée. M. REVILLOD, Capitaine de la compagnie des sapeurs-pompiers de la compagnie 35, nous signale que cette dernière est composée de 60 sapeurs actifs, dont 5 femmes, qui gèrent seuls de 19h00 à 7h00 ainsi que les week-ends et les jours fériés les interventions telles que les feux, les dégâts d'eau, la récupération d'animaux comme les nids d'abeilles. Chaque année, la compagnie 35 fait seule environ 130 interventions. Au niveau cantonal, Lancy est la 2ème ou 3ème commune en nombre d'interventions.

M. REVILLOD juge opportun de remplacer le véhicule d'intervention primaire, qui a bientôt 10 ans, par un véhicule plus performant, un tonne-pompe afin d'avoir une réserve d'eau adapté aux types d'intervention d'aujourd'hui soit 3'000 litres d'eau contre 600 litres actuellement. Ce nouveau véhicule aurait entre 7 et 9 places et serait équipé de plus de porteurs d'appareil respiratoire afin de bien protéger les pompiers de la fumée.

À la question d'un commissaire qui s'étonne que la commune ne facture pas l'intervention pour la récupération des nids de guêpes sur le domaine privé, M. REVILLOD indique que cela nécessiterait beaucoup de manutention, avec le cas échéant des rappels et des recouvrements. De son côté M. LANCE estime que c'est une prestation que la compagnie 35 offre à la population. M. BINDER, Officier à la compagnie des sapeurs-pompiers, rajoute que quand les pompiers interviennent en tant que volontaires pour des nids de guêpes, ils sont contents de pouvoir dire aux gens que c'est un service offert par la Commune.

M. BERSIER, Président des samaritains de Lancy, présente l'unité mobile des samaritains.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Au premier étage, se trouve le poste de commandement de la compagnie des sapeurs-pompiers et salle d'attente ainsi que le musée des pompiers de Lancy pour lequel il est envisagé de l'ouvrir une fois par mois au public, mais également à des enseignants qui souhaitent le faire visiter à des élèves.

Au 2ème et 3ème étage, se trouvent les locaux des sapeurs-pompiers, les locaux des sauveteurs, les locaux du Service de la sécurité ainsi que les locaux des samaritains.

b) Audition des responsables des organisations occupant le bâtiment

=====
M. PAGE présente le sujet : M. LANCE rappelle que les activités des différents corps ont été concentrées dans la Maison de la sécurité. Le groupement de sécurité, créé en 1994, regroupe les pompiers, les samaritains, les sauveteurs, le SPPM, les APM et la protection civile. Ce groupement se réunit trois fois par année pour coordonner leurs actions.

Il signale également que le groupe des jeunes sapeurs-pompiers prend de l'ampleur grâce à la journée « portes ouvertes » du 29 mai dernier.

Par la suite, les responsables de corps informent la Commission des besoins qu'ils ressentent le plus fortement.

Pour M. REVILLOD c'est le nouveau véhicule.

Pour les sauveteurs, ils n'ont pas de grosse demande bien qu'au fur et à mesure des interventions, de petits équipements commencent à manquer. M. BONVIN souligne que la communication est beaucoup plus aisée entre les différents corps depuis qu'ils sont dans le même bâtiment.

De son côté, M. BERSIER indique que les samaritains n'ont pas de demande particulière, sauf peut-être du matériel d'instruction afin de faire face à l'augmentation de la fréquence des cours.

Finalement, M. BISE, qui cessera son activité le 31 décembre 2010, fait part de son plaisir de la collaboration de tous les corps et que le groupement de sécurité, dont la convention, renouvelée en 2006, les avait unis, mais le bâtiment les a soudés.

M. BISE reste jusqu'à la fin de l'année pour réaliser une fusion de la protection civile entre Lancy, Onex et Confignon, laquelle est venue de la part des autorités et non pas de la sécurité civile. Il rappelle que la convention a été signée par les différentes Communes et acceptée par le Conseil d'Etat. Il est à bout touchant dans la réalisation de cette fusion, mais qui reste encore plusieurs tâches, telles que financières, synergie, valider le budget, les effectifs, etc.

c) Divers

=====
M. PAGE présente le sujet : M. LANCE communique les interventions des APM de Lancy relatives au problème des chiens. De 2007 à 2009, les APM ont délivré 82 contraventions, sachant que durant six mois après la mise en place des parcs interdits, une sensibilisation des propriétaires de chiens a eu lieu et aucune amende n'a été infligée. L'agent de parc est intervenu 51 fois en 2009 particulièrement pour des chiens non tenus en laisse et les déjections qui ne sont pas ramassées.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

M. LANCE communique ensuite les coûts du vandalisme. En 2009, la Commune a dépensé Fr. 504'000.-- pour le poste de vandalisme. Les dégâts couverts par l'assurance se montent à Fr. 160'158.40. En plus, la Commune a un contrat pour le nettoyage des tags sur les bâtiments communaux qui lui coûte Fr. 112'980.-- par année.

Finalement, M. LANCE nous informe que pour le projet de pose de caméras, il faudra passer par une procédure de marché public, mais une première offre pour la pose d'environ 60 caméras se monte à Fr. 445'000.-- si le stockage est laissé sur chaque site et à Fr. 535'000.-- s'il est centralisé par exemple dans le bureau des APM.

Un commissaire revient sur la mise en place de la zone bleue et la Fondation des parkings où la question d'engager cette dernière pour surveiller les macarons ne lui semblait pas avoir été discutée pleinement en Commission de la sécurité puisqu'aucune décision formelle n'a été prise à ce sujet.

M. LANCE répond que le Conseil administratif a communiqué son souhait de confier cette tâche aux APM de Lancy, lesquels pourront aussi intervenir pour d'autres choses qu'ils verront sur le périmètre.

Il souligne qu'au moment où cette zone sera en place, l'idée est de mettre à disposition des agents de la Fondation des parkings, au moins pour faire le lien jusqu'à ce que l'effectif des APM soit suffisant pour contrôler la zone.

Le commissaire pense que l'engagement de la Fondation des parkings doit être une décision politique et que la Commission doit trancher à ce sujet.

**19. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 14 septembre 2010 –
Rapporteur : M. John LINGG****a) Tournée des activités « Tuttisports »**

=====

Mme ESTOPPEY (en l'absence de M. LINGG) présente le sujet : le but de cette séance est de profiter de la semaine TUTTISPORTS pour visiter "dans le terrain" quelques-unes des activités proposées.

La commission débute avec le Lancy Basket qui propose des entraînements juniors à la salle omnisports du Petit-Lancy, puis se poursuit à l'école de Tivoli avec le Ippon Tivoli Karaté Club qui propose des initiations au karaté pour des jeunes dès 14 ans et des entraînements pour des compétiteurs pour se terminer à nouveau à la salle omnisports avec le Lancy Volleyball Club.

Chaque étape de cette tournée est l'occasion d'une présentation par un responsable. Tous remercient la Commune de s'être impliquée et d'avoir organisé cette semaine d'activités qui offre une vitrine pour la promotion de chaque club.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010**b) Divers**

=====

Mme ESTOPPEY (en l'absence de M. LINGG) présente le sujet : M. RENEVEY informe la commission qu'il siège désormais à la Fondation du stade de Genève en remplacement de M. CHOBASZ. Le Conseil administratif souhaite être plus présent dans cette instance. Un commissaire demande ce qu'a coûté à la Ville de Lancy ce stade. Il lui est répondu et rappelé que la créance envers la Fondation du stade a été postposée par le Conseil municipal début 2009.

20. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION – Séance du 4 octobre 2010 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

a) Lancy TV - Point de la situation

=====

M. MATHIEU présente le sujet : M. LANCE distribue un point de situation rédigé par M. CHARLES, directeur de Lancy TV, et nous prie d'excuser celui-ci absent de Genève.

La mise en place de cette TV locale a débuté en janvier 2010, la première émission le 1^{er} septembre de cette année.

D'un contenu quotidien entre 25 et 40 minutes, Lancy TV n'a rencontré aucun détracteur : téléspectateurs, décideurs et associations filmées, tous relèvent la qualité de ce média. Avec un retard d'environ deux jours, les émissions sont visibles sur Internet, seul le câble relayant cette TV locale. Quelques habitants ont rencontré des soucis techniques qui ont été corrigés grâce en particulier à l'intervention des jeunes de Contact emploi jeunes formé au réglage du poste de TV et se déplaçant directement chez l'habitant.

Autre péché de jeunesse, le suivi des images. Lancy TV a quelquefois fait la promotion de manifestation s'étant déjà déroulées.

Le budget alloué a été jugé suffisant, quelques difficultés en matière de choix des prestataires ou liés à des retards de livraison ont été surmontées.

Si aucun audimat n'est réalisable, le taux de pénétration de 90% est unanimement salué.

En ce qui concerne les contenus, Lancy TV a l'ambition de montrer toutes les manifestations qui se déroulent sur la commune et d'autres sujets liés à la proximité. C'est une TV sans publicité. Nos séances de Conseil municipal ne seront pas filmées pour le moment, mais Lancy TV expliquera les mécanismes des élections communales et donnera cinq minutes à chaque liste sous forme d'une série de questions identiques.

Des clips par partis n'entrent pas dans le cahier des charges de ce média. En ce qui concerne l'éthique et les possibles conflits d'intérêts, un conseil consultatif formé de politiques, de professionnels des médias et de représentants de la société civile se réunira 3 à 4 fois par année pour faire part de ses réflexions à M. CHARLES qui garde son indépendance.

Pour le futur, Lancy TV imagine un partenariat avec Léman Bleu.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

La commission unanime est satisfaite de ce bon départ.

b) Le Lancéen - Numéro spécial élections du Conseil municipal

=====
M. MATHIEU présente le sujet : notre Commission avait souhaité un numéro spécial sur les élections municipales en juin 2009. Pour les représentants du Lancéen, présenter toutes les listes d'une manière égalitaire correspond aux statuts de l'association. Ils nous distribuent un document concernant ce numéro.

Cette édition spéciale, tirée à 15'150 exemplaires, sera supplémentaire, hors budget ordinaire et sans publicité. Elle comportera 16 pages :

1. des articles rédactionnels expliquant le mode du scrutin
2. deux pages vis-à-vis par liste, une de textes fournis par les candidats, l'autre reproduisant l'affiche électorale
3. la liste nominative de tous les candidats liste par liste proposée par la chancellerie.

Les listes ne siégeant pas actuellement seront averties par le site Internet de la commune ainsi que par deux encarts dans les deux prochains Lancéens. Le dernier délai pour déposer les listes est le 24 janvier. A ce moment un bureau élargi aux listes hors Conseil municipal procédera au tirage au sort qui déterminera l'ordre des pages du numéro spécial.

Contenu

Le Lancéen n'endosse pas la responsabilité rédactionnelle des textes fournis par les listes en compétition. Seule une dernière relecture orthographique sera faite. Trois solutions sont débattues :

1. le Conseil administratif supervise et endosse la responsabilité : cette proposition est écartée.
2. le Bureau, augmenté d'une personne des listes non-élues actuellement, fait office de comité de rédaction.
3. chaque page est signée par un éditeur responsable de la liste en question. Sans décision formelle de la Commission, cette dernière proposition semble la plus réaliste. Le Lancéen se garde la possibilité de rediscuter des textes grossiers, orduriers ou injurieux.

Echéancier

Le matériel de vote par correspondance arrivant autour du 13 février, le Lancéen propose le timing suivant :

- Vendredi 28 janvier: remise de tout matériel rédactionnel.
- 18 février : parution du journal.

Ce planning permet encore une dernière relecture du bon à tirer. Le Lancéen compte sur la discipline de chacun pour respecter ces délais. Si du matériel arrive en retard, il ne sera pas imprimé.

Toutes les données techniques au sujet des documents à fournir figurent sur la marche à suivre fournie en début de séance.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Les responsables du Lancéen nous quittent en espérant que tout se passera bien afin de recommencer dans 4 ans et en précisant que rien n'est prévu au niveau de l'élection du Conseil administratif.

c) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet :

1. Un commissaire demande que des boissons soient disponibles lors des commissions ou, à défaut, que la fontaine soit pleine et munie de verres.
2. Après débat, la commission souhaite que deux séances d'information sur le mode électoral soient organisées autour des 16 et 17 février (une au Petit-Lancy, l'autre au Grand-Lancy).
3. La commission reparle de la longueur de certains rapports et demande à chacun de limiter autant que faire se peut les rapports d'information.
4. Madame BOUSSINA nous parle d'un relookage du site internet. Ce site n'a pas changé depuis 5 ans. Un débat technique (Smartphone, Android, Iphone) s'engage.

**21. COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE DE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 5 octobre 2010 –
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

a) Point de situation

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : cette commission, réunie sous la présidence de notre Conseiller administratif délégué, M. RENEVEY, fait suite à celle d'avril 2009. Il faut rappeler que cette commission est composée des représentants :

- De l'Institut de Florimont.
- De la Mairie
- Des délégués du Conseil Municipal
- Du Lancy-Sports F.C.

La commune est remerciée par le Lancy-Sports F.C. pour la mise à disposition de nouveaux et magnifiques locaux. Des petits problèmes de parking à proximité du stade sont évoqués surtout sur le danger lors du chargement et déchargement dans le périmètre. Il est proposé de mettre à disposition des places dans la cour de l'Institut pendant le week-end.

Le planning du chantier est respecté. Il y a régulièrement des réunions avec les maîtres d'ouvrage et une manifestation est prévue pour l'inauguration.

Quelques détails sont évoqués sur l'ouverture d'un portail qui est indépendant des travaux à proximité avec une certaine incivilité de la part de certaines personnes voire automobilistes. Pendant les ouvertures du chantier, il y a une bonne entente surtout lorsque des ballons tombent

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

dans ce chantier. Le Lancy-Sports F.C. est remercié pour la disponibilité des vestiaires lors de tournois organisés par l'Institut.

Une précision est apportée sur la nouvelle salle de gymnastique de l'Institut qui sera opérationnelle à 100 % dans quelques jours.

Projets futurs

Le chantier actuel reste un projet futur et il est brièvement évoqué par notre Conseiller administratif délégué de même que le suivi par la commune des parcelles pour arriver à la maîtrise du périmètre qui se trouve en zone sportive.

22. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme RICHERT : je voudrais dire bravo pour les deux bancs installés à la place de 1^{er} Août. Ils sont bien occupés, moins maintenant qu'il fait froid. Merci aussi pour le cabanon à marrons. Je m'interrogeais sur l'opportunité d'installer un petit manège sur cette place, pour les petits, pour distraire les personnes âgées qui s'asseyent sur le banc, pour créer une animation pour les petits, pour les jeunes parents et grands-parents, sans prêter bien sûr le marché.

M. ZEHFUS : j'aimerais vous annoncer une modification dans l'attribution des commissions. En effet, lors du caucus UDC avant le Conseil municipal du 28 septembre, il avait été décidé d'un commun accord au sein de mon groupe que je conserverai la Commission de l'aménagement du territoire, car le nouvel élu n'avait pas encore suffisamment d'expérience dans ce domaine. Je n'ai pas été attentif aux propos de mon collègue, M. PERRENOUD, dans les « divers » du Conseil municipal du mois de septembre concernant cette attribution et c'est de toute bonne foi que j'ai accepté d'être le rapporteur lors de la Commission de l'aménagement du 6 octobre 2010 - point 8 de l'ordre du jour de ce soir.

Lors de cette commission, j'ai été étonné de ne pas voir mon nom sur la liste de présence des membres de la commission uniquement et pour cause. Par contre, j'ai été surpris de voir que le nom de M. PABOUCTSIDIS, bien présent physiquement, était biffé et remplacé par Mme FLOREY BARDET. L'explication de cette manœuvre pourrait être qualifiée de nauséabonde de la part de mes deux collègues d'un groupe démocratique.

En conclusion, je conserve toutes les commissions qui m'ont été attribuées et assumerai la commission de l'aménagement du territoire.

M. ANNEN : j'ai une question au Conseiller administratif, M. BAERTSCHI. En relisant le procès-verbal de la Commission de l'aménagement du territoire, il y a un point qui m'a sauté aux yeux. J'ai remarqué dans le procès-verbal que la Commune de Lancy était en train d'acquérir trois allées d'Etoile-Palettes. Je sais que M. BAERTSCHI s'inquiète de mon agenda avec M. RENEVEY et qu'il va peut-être venir à la Fondation communale ; je ne sais pas si c'est une mauvaise retranscription dans le procès-verbal, mais de mon point de vue, c'est la Fondation communale qui est en train d'acquérir ces trois allées et non pas la Commune.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : j'aimerais me réjouir de ce qu'on aura bientôt le catalogue de l'exposition de Lancy d'Autrefois, vu qu'on a Internet et des liens avec les Lancéens qui ont créé cette association ... Par ailleurs, vous remercier pour l'ouvrage que nous avons reçu lors de la dernière séance du Conseil municipal sur les 100 ans de l'aviation dans le canton de Genève. Je ne sais pas qui il faut remercier, mais je vous remercie pour ce cadeau très intéressant.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

Mme CASUTT : j'ai une remarque à faire sur l'avenue du Curé-Baud. Les travaux ont commencé au mois de janvier et devaient finir 8 mois plus tard. Donc, ces travaux durent.

J'aimerais revenir sur une remarque que j'avais faite en commission : vous nous aviez présenté les travaux avec des lignes de pavés au milieu ; je m'étais étonnée qu'on mette des pavés quand on met un revêtement spécial pour diminuer le bruit, parce que quand on roule sur des pavés, cela fait du bruit.

L'autre jour, j'étais arrêtée au bord de cette route. J'ai vu cinq voitures passer sur les pavés. Alors, cela ne ralentit pas les voitures, par contre cela fait du bruit. Donc, cela confirme ce que je craignais et que j'avais signalé en commission. J'aimerais savoir quand les travaux sur cette route se finiront.

M. PAGE : lorsque j'étais à la réunion des parents pour ma fille à l'école de la Caroline, certains parents se sont plaints des déchets qu'ils trouvent dans le préau le matin, tels que bouteilles cassées ou même des seringues. Comme le préau doit être nettoyé par la Commune, il serait bien d'y remédier.

En rentrant, j'ai discuté avec un père de famille qui m'a dit qu'il habite depuis 13 ans au Square Clair-Matin ; il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas de patrouilleuse pour traverser à la route de Chancy depuis le chemin des Mouilles pour rejoindre l'école de la Caroline. Je n'ai malheureusement pas pu lui répondre.

La dernière chose : il serait bien que, lorsqu'on consulte un dossier sur Intranet, souvent on trouve un message, le procès-verbal, mais pas les annexes au message sous format PDF. Si on veut avoir un dossier complet pour l'étudier comme il faut, il serait bien d'avoir également les annexes.

M. BAERTSCHI : dont acte M. ANNEN. Nous n'allons pas vous priver de ce que vous n'avez pas encore. Nous souhaitons que la Fondation puisse bientôt acquérir - et cela fait longtemps que nous le souhaitons tous - ces trois allées. C'est certainement un lapsus de ma part ou une erreur de la procès-verbaliste.

M. RENEVEY : concernant l'avenue du Curé-Baud, effectivement les retouches prennent un peu de temps. La circulation a été rétablie début septembre tel que c'était prévu. A ce niveau-là le planning a été respecté. Il y a quelques retouches qui ont dû être faites ces dernières semaines, c'est assez normal pour les chantiers. Normalement d'ici la fin de la semaine, les travaux devraient être définitivement achevés.

Pour l'école de la Caroline, ce problème de nettoyage du préau est un problème récurrent puisque comme vous le savez, tous les soirs, un certain nombre de déchets sont produits dans ces différents préaux. Il y a un nettoyage à fond tous les mercredis pendant toute la journée, c'est le seul moment où le SPPM peut l'effectuer. Et tous les matins, soit le SPPM, soit les concierges donnent un coup, ce n'est pas toujours simple vu la taille des préaux ou les déchets qui s'y trouvent. Il arrive une ou deux fois que le nettoyage ne soit pas parfait. Vu le nombre d'écoles, il est parfois difficile d'avoir un état idéal.

En tous les cas, je prends note de ces remarques pour faire toujours mieux.

M. LANCE : concernant la remarque de M. PAGE sur la patrouilleuse scolaire au chemin des Mouilles, nous allons étudier la question de savoir s'il y a vraiment un besoin à ce niveau-là. Je répète que le chantier du tram touche à sa fin et le réglage de la signalisation lumineuse sera définitif à partir du mois de novembre. A ce moment, nous pourrions étudier où il faut prévoir des patrouilleuses sur cet axe important.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

En ce qui concerne l'Intranet, j'ai pris note de votre remarque. Nous essayons de nous améliorer chaque mois, surtout en fonction des remarques de M. LINGG, et d'atteindre la perfection pour Intranet d'ici quelques années.

Concernant la proposition de carrousel à la place du 1^{er} Août, Mme RICHERT, je pense que cela pourrait être effectivement une bonne animation pour les élections en mettant les candidats sur ce carrousel et les habituer à tourner en rond.

M. ALONSO : s'il n'y a plus de questions, je lève la séance.

La séance est levée à 23h20

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

QUESTIONS DU PUBLIC

M. ALONSO : je rappelle au public que vous pouvez uniquement vous adresser au Conseil administratif.

Une personne du public pose la question suivante : puisque l'abattage de ces trois chênes sur le Vieux-Chemin-d'Onex a été retiré du débat de cette séance du Conseil municipal, quelle autorité est maintenant responsable de l'abattage de ces arbres ?

La deuxième question est pourquoi le Conseil administratif montre une telle obstination à déclarer ces arbres dangereux lorsque le seul rapport d'expert mandaté par la Commune même ne déclare pas ces arbres dangereux mais préconise des élagages et des soins ? Pourquoi ne tient-il pas compte des recommandations et des souhaits de la DGNP qui a effectivement accordé à la Commune l'autorisation de l'abattage de certains arbres, quatre ont déjà été abattus sous l'article 11 d'urgence. Il reste les trois autres arbres en question maintenant. A la demande de la Commune, l'abattage a été abordé en vue des travaux d'aménagement. Mais à aucun moment, il a été question que ces arbres étaient dangereux. Effectivement, lorsque M. ASPER a pris connaissance des désirs des habitants de préserver ces chênes, il a écrit en disant qu'il allait demander à la Commune de - je cite : « rechercher des solutions techniques visant au maintien des arbres ». Ce qu'il n'aurait absolument pas fait si ces arbres étaient dangereux.

Troisièmement, pourquoi ne tenez-vous absolument pas compte des 800 signatures de cette pétition dont la plupart proviennent de vos propres électeurs ici et non pas de notre association ? Nous avons recueilli ces signatures dans votre Commune.

M. RENEVEY : effectivement, Mme TATI, l'autorisation est en force. C'est vrai que c'est une compétence du Conseil administratif. Sur cette réponse, cela paraît clair.

Pour la deuxième question, je ne peux que redire que nous ne sommes ni les uns ni les autres spécialistes de ces questions. Nous devons nous baser sur des avis des spécialistes. Vous le savez aussi bien que moi puisque vous étiez présente, M. FAVRE, de la Direction générale de la nature et du paysage, disait que pour la position de l'Etat, l'abattage était nécessaire. Le chef de la section Parcs et Promenades nous a dit la même chose. Le rapport ne préconise effectivement pas formellement l'abattage mais parle de mesures sécuritaires et de danger de rupture. C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé l'abattage de ces arbres.

Il est aussi entendu que nous avons réfléchi à la problématique de l'étaillage. Ce sont des arbres qui sont gigantesques puisqu'ils sont trois fois centenaires et pour éviter que des arbres de cette taille-là ne tombent, il faudrait des étais qui soient à peu près aussi grands que les branches principales. Cela semble irréaliste d'imaginer un étaillage, car plus aucune voiture ne pourrait circuler puisqu'on aurait des étaillages qui traverseraient la chaussée. Ce sont des mesures qui nous semblent disproportionnées et qui ne répondent pas complètement à cette position sécuritaire.

A partir du moment où on nous dit que le danger existe, qu'il est réel, étant donné la position de ces arbres, ils ne sont pas en pleine forêt, mais dans des endroits où des enfants et des cyclistes passent, il me semble que face à ces avis d'experts, nous n'avons pas d'autres choix que d'abattre ces arbres, en sachant qu'il y a de très nombreux arbres qui sont plantés dans la Commune. Nous avons des qualités paysagères qui sont reconnues, nous avons le parc Navazza, dans d'autres parcs nous replantons un très grand nombre d'arbres. Quand les gens les ont plantés à la fin du 18e siècle, ils ne pensaient pas que ces arbres seraient absolument éternels. Quand on plante des arbres c'est aussi pour le futur, mais nous savons très bien qu'ils ne sont pas éternels et que le cycle naturel des choses fait aussi qu'il faut un renouveau et nous essayons d'y contribuer.

Séance ordinaire du 21 octobre 2010

C'est vraiment l'aspect sécuritaire qui prime totalement sur l'aspect patrimonial dans ce cas de figure.